This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

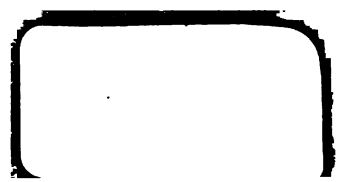

566852

I. GILLES

MARIUS

ET

JULES CÉSAR

LEURS MONUMENTS

DANS LA GAULE

VERCINGÉTORIX PRISONNIER

LA GAULE ET LA GRANDE BRETAGNE CAPTIVES

« Les lois de la saine critique nous permettent d'ajouter foi à la tradition, quand elle transmet un événement d'une importance majeure, et qui par sa grande influence peut laisser des traces profondes. »

De GASPARIN, *Histoire de la ville d'Orange.*

MARSEILLE

LIBRAIRIE E. CAMOIN, RUE CANNEBIÈRE, 1.

1871

Bequest of
THOMAS ALLIBONE JANVIER
AND OF
CATHARINE ANN JANVIER
HIS WIFE

TO THE
NEW YORK PUBLIC LIBRARY
1914

MARIUS

ET

JULES CÉSAR

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE CAYER ET Cie

Rue Saint-Ferréol, 57.

Au moment de livrer cette étude à la publicité, nous avons pu nous convaincre que l'inscription du trophée de Marius, donnée jusqu'ici comme authentique, et que tous les archéologues ont crue telle, est apocryphe !... Elle est postérieure au IV^e^ siècle ; elle a par conséquent induit à erreur tous ceux qui ont cru y lire la dédicace du monument.

Les preuves incontestables que nous avons aujourd'hui auront leur place dans un *Précis historique et chronologique des monuments triomphaux de la Provence*, en composition.

Nos lecteurs nous sauront gré de cette révélation anticipée qui, sans rien changer à notre interprétation du monument, trouve au contraire dans ce fait une consécration nouvelle.

ERRATA

Page 14, ajoutez à la fin de la troisième ligne : « ou bien un perron « élevé, duquel on pouvait haranguer ; il était fait avec de grosses « mottes que les soldats entassaient les unes sur les autres. » (PLUTARQUE, *Vie de Pompée.*)

Page 44, lignes 20 et 21. Nous pensions, d'après une citation incomplète, que l'auteur anonyme avait voulu parler du trophée de Marius à Saint-Remy ; tandis que Giofredi (*Nicæa civitas*), que nous parvenons à nous procurer au dernier instant, dit formellement, page 38 : « qu'il y « avait aux flancs du trophée de la Turbie des bas-reliefs dans le goût « de ceux de Marius à Rome. »

Page 61, ligne 1, au lieu de : *au-dessous*, lisez : *au-dessus*.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

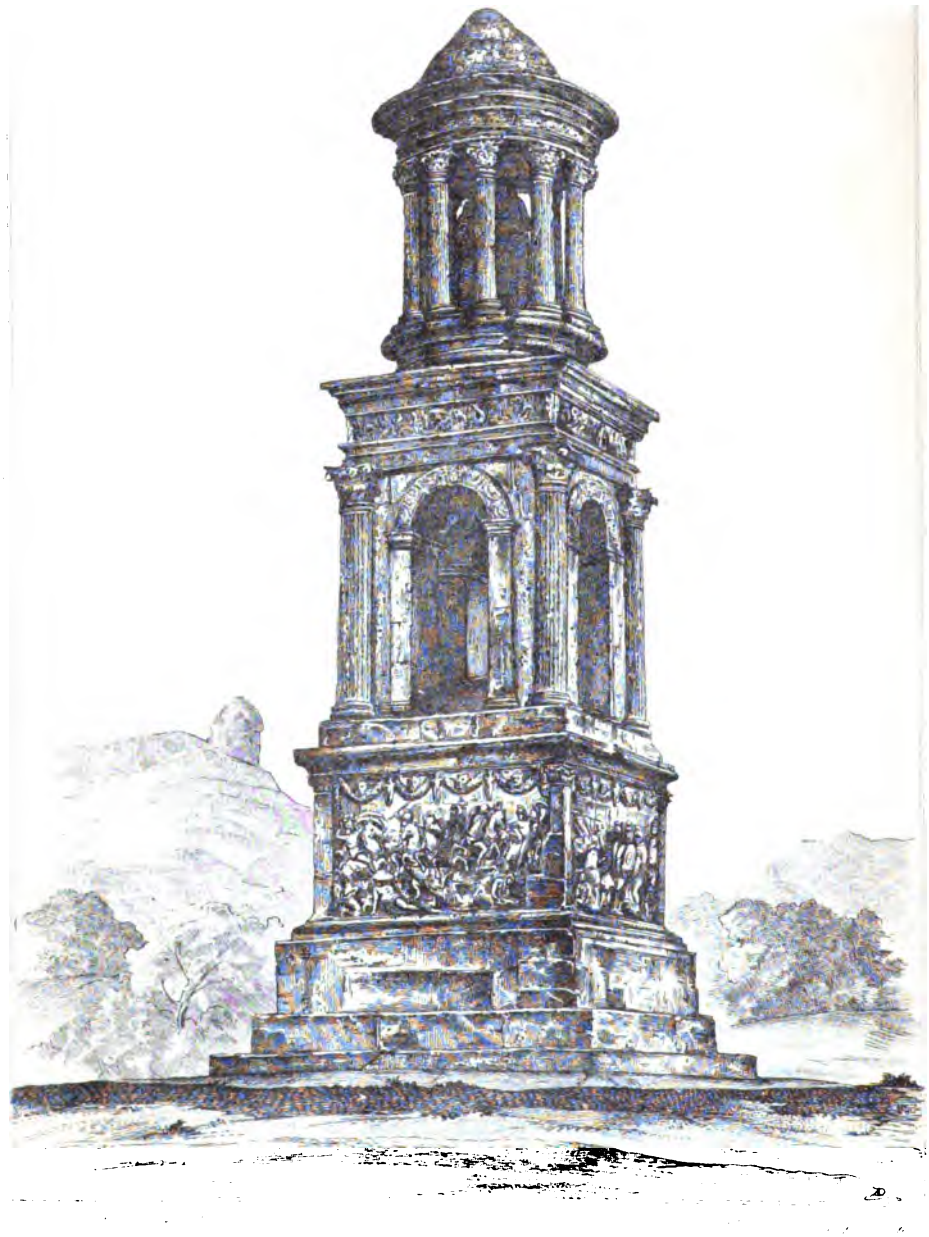

I. GILLES

MARIUS

ET

JULES CÉSAR

LEURS MONUMENTS

DANS LA GAULE

VERCINGÉTORIX PRISONNIER

LA GAULE ET LA GRANDE BRETAGNE CAPTIVES

« Les lois de la saine critique nous permettent d'ajouter foi à la tradition, quand « elle transmet un événement d'une importance majeure, et qui par sa grande influence « peut laisser des traces profondes. »

De GASPARIN, *Histoire de la ville d'Orange.*

MARSEILLE

LIBRAIRIE E. CAMOIN, RUE CANNEBIÈRE, 1

1874

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

566852
ASTOR, LENOX AND
19 7

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

MARIUS

ET

JULES CÉSAR

Il existe à Saint-Remy-de-Provence, sur le versant nord des Alpines, au pied de l'antique Glanum (1), une enceinte murée, sur le plateau de laquelle on voit deux monuments : un mausolée et un arc-de-triomphe, l'un grec, l'autre romain, du plus beau caractère.

Quelle était la destination de cette enceinte? Par qui et à quelle époque ces monuments ont-ils été construits? On l'ignorait encore malgré les travaux nombreux consacrés à leur étude : Ces énigmes se rattachant à la campagne de Marius dans la Gaule, on ne pouvait les déchiffrer avant d'avoir complètement élucidé les phases de ce grand événement.

Du jour, au contraire, où il a été prouvé que le dernier camp dans lequel l'armée romaine attendit les Barbares

(1) Γλανίκων, *Description de quelques médailles inédites*. Mis de Lagoy. 1834.

Γλανων, Ptolém. *Glanum Arelate colonia*, Bouche, t. 1er, p 136.

était à Glanum, ce mur ne pouvait être que l'enceinte du camp de Marius, et il y avait chance de trouver véritable la tradition qui attribuait au mausolée la même origine.

Mais, comme Marius ne pouvait pas avoir bâti lui-même ce monument, et que les trophées élevés de son vivant avaient été abattus sous Sylla, sa construction datait forcément de Jules César qui avait restitué ses statues, rapporté les édits qui proscrivaient ses partisans, « et « embelli les villes les plus puissantes de l'Italie, des « Gaules et de l'Espagne (1).

Cette première supposition vérifiée, il en découlait naturellement que l'arc-de-triomphe devait être de Jules César lui-même, lequel ayant vaincu les mêmes ennemis aurait voulu mêler ses lauriers à ceux de son oncle, et c'est à établir cette communauté de pensées et de vues que se présentait l'étude de ce dernier monument.

Caïus Marius et Jules César sont deux individualités qui de prime abord paraissent n'avoir entre elles aucune analogie.

L'un, nature inculte et d'une rudesse qui allait jusqu'à la cruauté, tour-à-tour proscrivant et proscrit, échappa aux vengeances de Sylla en mourant fort à propos et tranquillement dans son lit, avant l'arrivée à Rome de son implacable rival.

L'autre, enfant gâté de la fortune, érudit, lettré, orateur et écrivain de premier ordre, aimant les arts (2), poussant la toilette jusqu'à la coquetterie (3) et la clémence jusqu'à l'oubli des plus graves injures, mourut sur les marches

(1) Suétone. *Vie de César*, c. XXVIII.

(2) Dion Cassius, lib. XLIII.

(3) Suétone. *Vie de César*. « Pour cacher sa calvitie, il demanda au Sénat la permission de porter toujours une couronne de laurier. »

du trône, traîtreusement assassiné par ceux auxquels il avait si généreusement pardonné.

En y regardant de plus près, cependant, on trouve tout naturel le rapprochement de leurs monuments et de leurs noms. Ils étaient tous deux de grands hommes de guerre, proches parents (oncle et neveu) et, quoique dans un but différent, ils avaient suivi la même ligne politique.

Marius appartenait au parti populaire par sa naissance, par sa nature âpre et rustique et par sa haine contre les patriciens et les gens lettrés.

Jules César, poussé par son ambition, était entré dans le même parti à cause de ses liens de parenté avec Marius ; il s'y était attaché par haine contre Sylla auquel il eut, à dix-huit ans, le courage de résister, qui le dépouilla de sa dignité sacerdotale *(flamen Dialis)*, du douaire de sa femme et des successions de sa maison, parce qu'il n'avait pas voulu répudier sa femme Cornélie pour épouser la fille du dictateur (1).

Ce fut pour reconstituer ce parti, qui n'osait plus lever la tête depuis les proscriptions de Sylla, que Jules César fit rétablir les statues de Marius au Capitole, et nul doute que l'érection du mausolée de Glanum ne fut dans la Gaule la manifestation de cette pensée. Et si l'arc-de-triomphe s'éleva plus tard à l'ombre du monument de Marius, c'est que Jules César, ayant battu les mêmes ennemis, pouvait seul braver ce voisinage, qui rehaussait sa gloire en ajoutant à l'éclat de sa maison.

Jules César nous conduit naturellement à Vercingétorix captif, à la Gaule et à la Grande-Bretagne enchaînées ; son monument triomphal doit forcément représenter ces

(1) Plutarque. *Vie de Jules César*, Patercule. liv. II-XLII, p. 149.

trois personnages : le héros homérique de cette grande guerre ; la nation gauloise, si redoutée des Romains et enfin la Grande-Bretagne, « cette île située à l'extrémité du monde. »

C'est au moment où Paris succombe, comme jadis Alise, que nous retrouvons le monument de Jules César ; la Gaule, pas plus que l'Angleterre, n'a péri sous cette première étreinte. Espérons que notre belle France, naguère encore si prospère, se relèvera de ce nouveau désastre pour reprendre dans le monde la place qui lui appartient.

Les monuments de Saint-Remy sont classés comme monuments historiques, et le gouvernement en a fait mouler les bas-reliefs pour le musée de Saint-Germain ; mais on en connaissait si peu l'origine, que l'arc-de-triomphe avait échappé aux recherches de Napoléon III, l'auteur de la dernière *Histoire de Jules César*.

Les membres du bureau du Congrès scientifique tenu à Aix en 1866, frappés de la lacune énorme qui résultait dans l'histoire romaine et dans celle de Provence de l'absence de tous documents certains sur la campagne de Marius et sur l'interprétation logique des monuments de Saint-Remy, avaient soumis de la manière suivante à l'examen des comités d'archéologie et d'histoire ces deux questions dont ils ne comprenaient pas la connexité.

« N° 2. Déterminer, soit par certains passages des « historiens de l'antiquité, soit par les vestiges qui ont « pu rester sur les lieux, l'emplacement de la grande ba- « taille livrée par Marius aux Cimbres et aux Teutons ; « rechercher les monuments funéraires, ou lapidaires, ou « triomphaux, qui peuvent exister encore, et qui sont re- « latifs à ce grand fait d'armes ; réunir tous les docu-

« ments épars dans plusieurs historiens sur cet événe-
« ment, et les coordonner dans une monographie.

« N° 5. Indiquer l'état actuel des monuments romains « de Saint-Remy, etc., etc. ; faire connaître les plus ré-
« centes découvertes historiques et archéologiques qui « peuvent servir à compléter l'histoire ou l'explication de « ces monuments (1). »

Il ne fut pas répondu à cet appel parce que la question était mal posée, et qu'il fallait pour trouver l'emplacement des batailles et les monuments funéraires, lapidaires ou triomphaux de cette mémorable campagne, découvrir d'abord les Fosses-Mariennes, leur port et le dernier camp de Marius.

(1) *Congrès scientifique de France*, 1866, t. I^er^, p. 32.

§ 1er.

Le dernier Camp de Marius.

Nous affirmions dans notre *Campagne de Marius dans la Gaule* (1), que le dernier camp dans lequel Marius attendit les Barbares était à Glanum; qu'il ne pouvait être que là; que c'était le passage forcé pour une armée allant d'Espagne en Italie; la route que voulait suivre Annibal (2), celle que suivirent les Barbares, après avoir traversé le Rhône à Tarascon.

Nous pensions que le front de ce camp, tirant du nord au sud, s'appuyait, au nord, sur les marais formés par les Fosses-Mariennes, et au sud, sur les Alpines, et qu'il était défendu dans toute sa longueur, d'environ trois kilomètres, par une palissade en bois précédée d'un fossé.

Nous ajoutions qu'il ne restait pas trace de ces travaux, et notre opinion paraissait d'autant plus vraisemblable, qu'elle était justifiée par notre long séjour à Saint-Remy, et qu'elle eût été corroborée par le témoignage de tous les habitants de cette ville.

(1) Thorin, éditeur à Paris, 7, rue de Médicis, et Camoin, libraire à Marseille.

(2) De Beaujour, p. 11 et 13

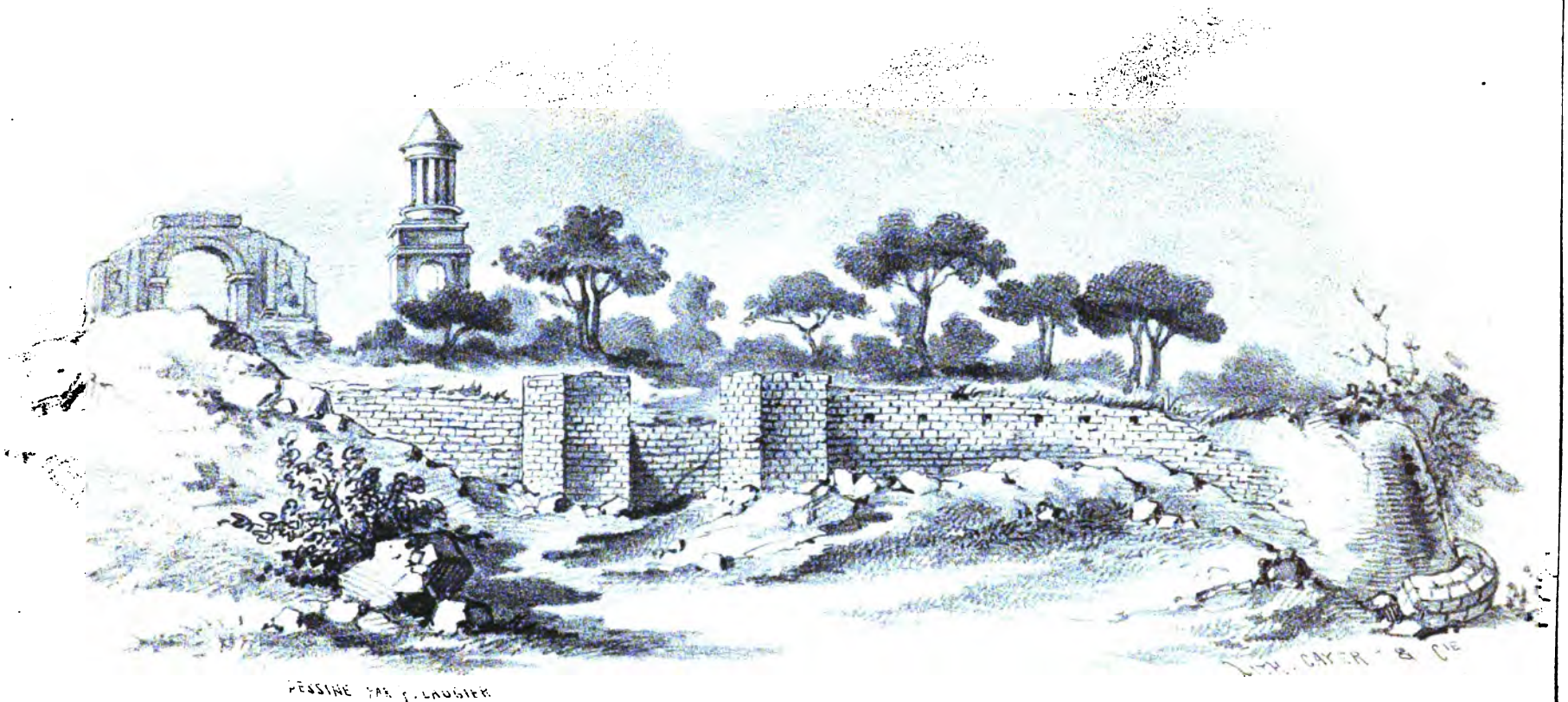

RELIEF DES MURS DU CAMP DE MARIUS (Côté Nord)

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

Un examen plus attentif du texte de Plutarque prouvait cependant que nous nous trompions sur l'emplacement et sur les dimensions de ce camp.

Plutarque dit, en effet, que Marius faisait placer ses soldats les uns après les autres sur le retranchement (1) « pour les habituer à regarder les ennemis et les accou- « tumer à voir leur contenance, leur marche et ne s'é- « tonner point d'ouïr leur voix et leur parole qui était « merveilleusement étrange et bestiale, et aussi pour con- « naître la façon de leurs armes et la manière de les « manier. » Ce qui n'aurait pas été nécessaire, si le retranchement avait eu trois kilomètres de long, puisqu'alors tous les soldats auraient pu facilement voir les Barbares.

Aidé d'un texte aussi précis, nous avons de nouveau cherché ce camp, et nous l'avons trouvé au pied de Glanum, à peu de distance du lieu où nous l'avions placé, mais adossé à la montagne, dans des conditions de défense toutes différentes, et mieux en rapport avec les principes de castramétation chez les Romains.

Ce camp est assis au sud de Saint-Remy et au nord de l'antique Glanum, dans un triangle appuyant sa base sud, sur le versant des Alpines; son angle est, sur le torrent des Antiquités, et son angle ouest, sur celui des Chaudrons. Son sommet, tourné vers le nord, est formé par la jonction des mêmes torrents qui, se réunissant à l'ouest du pont des Antiquités, prennent le nom de torrent des Rougadou.

Il est entouré, sur ses faces est et nord, d'un mur ne dépassant pas la hauteur du sol, bâti en moellons smillés

(1) υπερ του Χάραχοσ, fossé, tranchée, retranchement, camp, clos, clôture, ravin (Plutarque, *Vie de Marius*, Didot) et non rempart, comme dit Amiot.

de petit appareil, lequel est assis dans le lit du torrent, là où celui-ci est peu profond, et sur l'arête supérieure du talus, là où le torrent est profondément encaissé; mais pour que, dans ce dernier cas, le mur ne croulât pas, si les terres de sa base étaient emportées, ses fondations étaient soutenues par des chaînes perpendiculaires en maçonnerie de 0,75 de largeur, espacées de 25 à 30 mètres les unes des autres, comme on le voit marqué sur le plan. Au moyen des débris de ces chaînes, on peut facilement restituer l'enceinte, partout où les terres ayant été emportées par le torrent, le mur s'est affaissé, n'étant plus soutenu par ce trop faible appui.

Ce mur commence au-dessous du mas de Gros, en aval du vallon de Saint-Clergue; il est encore entier dans toutes les parties où le torrent, coulant sur le roc, n'a pas approfondi son lit; mais là où il y a eu affouillement, le rempart s'est affaissé, laissant à nu les chaînes dont nous venons de parler.

Leurs débris permettent de le suivre jusqu'à cent mètres environ au-dessous du pont des Antiquités, où on le retrouve intact au sommet du talus, flanqué de deux petites tours carrées de 1,40 d'épaisseur; celles-ci font face à un monticule, et c'est cette dernière portion de mur, qui se termine par une tour ronde dont on aperçoit la base au point de jonction des deux torrents, qui nous a permis, en le raccordant avec la partie supérieure, de reconstituer l'enceinte du camp de Marius et de lever tous les doutes qui pouvaient exister sur son emplacement.

Cette enceinte faisait face au campement des Barbares et défendait le seul côté par lequel le camp de Marius pût être attaqué; elle n'avait que 750 mètres de long, ce qui concorde avec le texte de Plutarque et explique pourquoi

Marius était obligé de placer ses soldats les uns après les autres sur le retranchement, pour les familiariser avec la vue des ennemis.

La ligne ouest, sur le torrent des Chaudrons, n'avait, au contraire, pas de mur, soit qu'elle tournât le dos au camp des Barbares, soit qu'elle fût défendue par des palissades ou couverte par des bois naturels qui existent encore de nos jours.

Ce camp avait sa retraite assurée par la vallée de Glanum et par les différents sentiers de Gros et de Bau-Besse qui conduisent aux Baux, où était le camp retranché, le *locus naturâ manuque munitus*, de Polybe, et quoiqu'il occupât au plus dix hectares, sa surface était au moins doublée par tous les vallons qui l'avoisinent.

On trouve, en effet, sur les rochers et dans les vallons environnants, de nombreux débris de poteries et de moulins à blé qui n'ont pu y être portés que par les soldats de Marius, des populations n'ayant jamais trouvé utilité ni profit à se loger dans des sites aussi inhabitables.

Une grande armée pouvait donc s'établir dans l'enceinte de ce camp, quoique le front du mur de défense fût relativement fort restreint; et elle y était dans une forte position et dans les conditions d'observation et de défense décrites par Plutarque.

Il existe au sud-est de ce mur d'enceinte qu'Amiot appelle improprement un rempart, et dans l'intérieur du camp, au nord du mas de Gros, un second mur transversal d'environ trente mètres de long coupant à angle droit du premier, et formé de mêmes matériaux, mais bâti avec beaucoup plus de soin. Il sert dans la partie de raccordement à soutenir les terres supérieures, et il est terminé par une rotonde à niveau du sol, sans jour ni ouver-

ture, comme l'abside d'un temple. Nous croyons que c'était le réduit du chef de corps, comme on en voit dans tous les camps attribués à Marius.

Jadis M. de Lagoy, et, plus récemment, M. Gautier, maire de Saint-Remy, prenant cette construction pour un temple (1), ont fait pratiquer des fouilles qui les ont détrompés sur sa destination, mais qui n'ont produit aucun résultat; cette rotonde étant massive pour porter, soit la tente, soit l'habitation du général, et le mur qui y conduit étant simple et n'ayant, par conséquent, ni parallèle ni parement intérieur.

Les monuments antiques de Saint-Remy, le Mausolée et l'Arc-de-triomphe, dont nous parlerons dans les chapitres suivants, s'élèvent dans la partie inférieure de ce camp, et leur existence dans ce lieu n'est pas une des moindres preuves à l'appui de notre opinion, car Glanum n'était pas une ville assez importante pour justifier par elle seule l'érection de pareilles constructions.

On pourrait même affirmer que Glanum n'existait pas à cette époque, ou que c'était une bourgade sans importance, Strabon ne le mentionnant pas dans son Itinéraire de Cavaillon à Ernaginum, quoique cette station fût sur sa route; il en résulterait que le camp et les monuments auraient déterminé la construction de la ville, plutôt qu'ils n'auraient été élevés à son occasion (2).

Objectera-t-on que le mur, dont nous faisons la défense

(1) Que l'on croit avoir été dédié à Cérès (sans doute à cause de la statue donnée par Spon dans son frontispice). *Stat.* t II, p. 1136.

(2) Les Phocéens ont la prétention, selon Justin, de nous avoir enseigné à entourer les villes de murs. De Fortia-D'Urban, *Antiq. du département de Vaucluse*, p. 36.

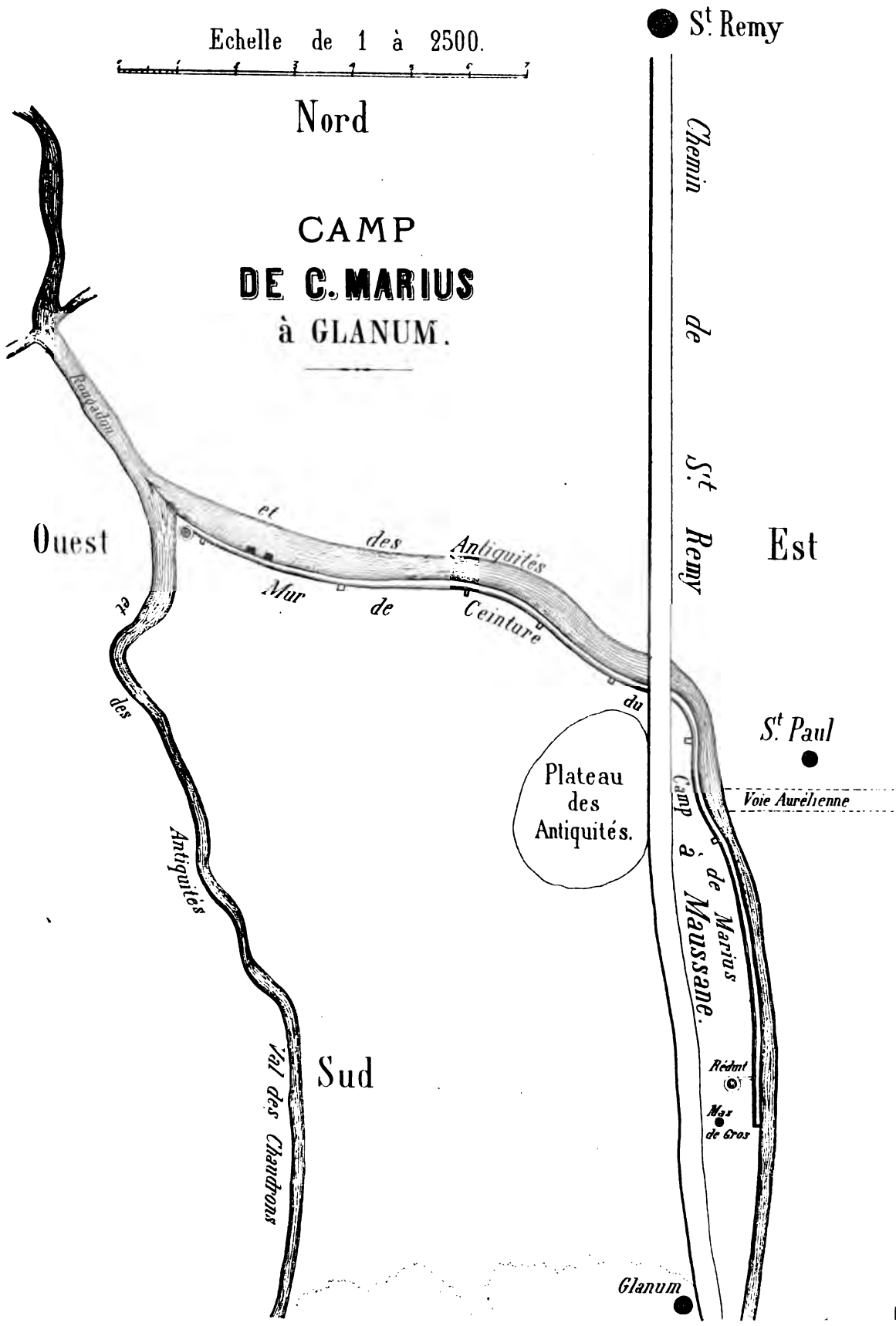
St. Remy
Echelle de 1 à 2500.
Nord
CAMP
DE C. MARIUS
à GLANUM.
Chemin de St. Remy
Ouest
Est
Mur de Ceinture des Antiquités
Plateau des Antiquités.
St. Paul
Voie Aurélienne
Camp de Marius
Mausolée.
Rédut
Mas de Gros
Val des Chaudrons
Sud
Glanum

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

du camp de Marius, n'était autre que le rempart, le mur d'enceinte de Glanum (1)?

Il n'est pas difficile de répondre à cette objection. Tous ceux qui ont, comme nous, longtemps habité Saint-Remy, savent qu'on n'a jamais trouvé des quantités de médailles, de bijoux et d'objets précieux, autre part qu'au fond du torrent qui est à l'entrée de la gorge des Alpines, quoiqu'on aperçoive çà et là quelques vestiges d'habitation, sur le bord de la route, entre Glanum et les Antiquités; ce qui prouve que, loin de s'étendre sur tout le plateau, Glanum occupait seulement la partie supérieure de la gorge où l'on voit encore, dans le roc entaillé, l'emplacement des quelques maisons dont se composait cette petite bourgade (2).

Glanum n'a jamais été une ville fortifiée, mais un emporium, un marché où Saliens et Cavares venaient échanger leurs produits. Une ville fortifiée n'aurait pas été bâtie à l'un des angles, mais plutôt au centre de cette immense surface. Le mur d'enceinte n'aurait pas embrassé un périmètre aussi grand, lequel ne pouvait être défendu que par une armée considérable; il aurait été élevé au moins à hauteur d'appui, bâti sur des fondations, en matériaux de fort appareil, et non en moellons smillés, et il aurait embrassé toute l'enceinte au lieu de n'en circonscrire qu'une partie (3).

Ce mur est donc un camp retranché; son mode de

(1) « Le rempart de Glanum suivait les bords du torrent. » *Stat.*, *ibid.*

(2) *Ibid.*

(3) Ceux qui pensent que ce mur était l'enceinte de Glanum, reconnaissent par là que le Mausolée n'était pas un tombeau; la loi des Douze Tables défendant d'enterrer ni de brûler les morts dans l'enceinte des villes, « hominem in urbe ne sepelito neve urito. » Ne, ajoute Paulus, « funestarentur sacra civitatis. » Lib. 1, *Sentences*, titre 21.

construction, l'exiguité de son front d'attaque, qui forçait Marius à placer ses cohortes les unes après les autres sur le parapet, pour les accoutumer à la vue des Barbares, et enfin, sa position sur la route que ceux-ci devaient forcément suivre, prouvent que c'est évidemment là le dernier camp dans lequel l'armée romaine attendit les Barbares.

On a cru reconnaître dans un long boyau voûté, qui est à l'est et en dehors du camp, entre le torrent des Antiquités et l'établissement de Saint-Paul, un aqueduc ou plutôt un égout de Glanum; mais outre que cet ouvrage est en dehors de l'enceinte et à un niveau considérablement inférieur à celui de la ville, il n'est pas difficile de reconnaître à la grosseur des blocs dont les murs sont formés, qu'on est en présence d'un monument romain, dans le genre de celui de C. Publicius (1), ou plutôt d'un ouvrage celtique, ainsi que le prouvent les *kelté* et les lances en silex, trouvés mélangés avec des objets romains, par un élève en médecine attaché à l'établissement de Saint-Paul.

Le camp de Glanum était alimenté à l'est par les eaux du vallon de Saint-Clergue, qui coulent actuellement dans un aqueduc en maçonnerie ordinaire, bâti pour l'usage du couvent de Saint-Paul-des-Mausoles. Ces eaux arrivaient alors naturellement dans le torrent des Antiquités, d'où elles étaient déviées, pour le service du camp, dans un petit aqueduc en pierre de taille qu'on voit au pied extérieur du mur, et qui pénétrait même dans l'enceinte fortifiée par des ouvrages existant encore.

Il était alimenté à l'ouest par les eaux du vallon des

(1) Piranesi, t. II, plan., 2, 3, 4 et 5.

Chaudrons, qui coulaient naturellement dans le lit du torrent; mais il est facile de reconnaître que Marius se préparait à faire un barrage, pour en surélever le niveau et les faire remonter jusqu'à la partie supérieure du camp.

On voit, en effet, à l'entrée de l'étroite gorge de cette vallée qu'on nomme les Chaudrons, un commencement d'entaille double faite de chaque côté du rocher, destinée à recevoir un barrage en maçonnerie pour emmagasiner et surélever les eaux, ainsi que l'ébauche d'un canal aussi creusé dans le roc dans toute la longueur de la gorge, et jusqu'en face du mas de Vidau.

Ce travail, à peine commencé lorsque Marius quitta le camp de Glanum, fut abandonné en l'état où nous le voyons et n'a jamais été terminé, malgré l'affirmation contraire de quelques écrivains.

M. de Lagoy, dans une dissertation imprimée en 1834, pense que cet aqueduc était destiné aux usages de la ville de Glanum : « On aperçoit, dit-il, dans les rochers, les « traces de constructions qui prouvent avec évidence que « plusieurs des vallons plus élevés avaient été fermés par « une double muraille pour retenir les eaux et former de « vastes réservoirs à l'usage et à l'agrément des habi- « tants (1). »

M. de Gasparin, dans son *Cours complet d'Agriculture* (2), parle aussi de ce barrage comme ayant réellement existé, et d'autres écrivains, convaincus par l'autorité de ce grand nom, sont allés jusqu'à citer le barrage de Saint-Remy comme moyen de se procurer des eaux d'arrosage.

(1) *Description de quelques médailles inédites*, 1834, p. 23.
(2) T. I^er^, p. 447 et 8, et *Statistique*, t. II, p. 1143.

Mais il est facile de reconnaître que le barrage et l'aqueduc n'ont jamais été achevés; que ses eaux ne pouvaient arriver à Glanum, placé à un niveau beaucoup plus élevé(20 mètres environ) et qu'elles étaient, au contraire, destinées à alimenter la partie supérieure du camp de Marius (1).

Si les habitants de Glanum avaient voulu amener des eaux dans leur ville, ils n'auraient pas choisi celles de la gorge des Chaudrons, mais plutôt celles du vallon de Saint-Clergue, qui ne tarissent jamais, sont plus rapprochées, plus abondantes et à un niveau plus élevé. C'est à Saint-Clergue qu'ils auraient établi leur barrage et construit leur dérivation, et non aux Chaudrons, où l'eau manque une partie de l'année.

Quoi qu'il en soit, la seule vue des lieux prouve que le mur d'enceinte, le petit aqueduc qui est à ses pieds, le réduit, et les travaux du val des Chaudrons sont de la même époque et ne peuvent appartenir qu'au dernier camp de Marius.

L'enceinte de Glanum n'était pas un camp retranché comme celui des Baux, mais un simple plateau entouré d'un léger mur, défendu par le lit du torrent qui lui servait de fossé de ceinture; et comme ce mur ne dépassait pas la hauteur du sol, les soldats des deux armées pouvaient se voir de près et échanger des bravades, comme le dit Plutarque, puisqu'ils n'étaient séparés les uns des autres que par la largeur du lit du torrent qui ne devait pas être alors de plus de huit ou dix mètres.

La situation exceptionnelle de ce camp prouve avec

(1) L'abbé Lamy, p. 23, reconnait que cet aqueduc dirigeait ses eaux du côté des deux monuments.

quelle sagacité ce poste d'observation avait été choisi ; il était dans un delta défendu de trois côtés par les eaux des Fosses-Mariennes ; ses subsistances étaient assurées, par mer, au moyen de ces fosses, et du côté de la terre par les bateliers utriculaires qui naviguaient sur la Durance ; il était le passage obligé pour les Barbares allant d'Espagne en Italie ; il faisait face, au nord, à une grande plaine où les Barbares pouvaient camper (1) ; il était à cheval sur la voie Aurélienne qui le traversait de l'est à l'ouest, et enfin il était au plus près des Baux où étaient les approvisionnements et le camp fortifié, retraite inexpugnable pour l'armée romaine en cas de revers.

Mais ce camp, ainsi placé au pied des Alpines, ne laissait-il pas ouverte la route de Saint-Gabriel, du port et du camp de refuge de l'armée romaine ? Les Barbares ignoraient probablement l'existence de l'un et de l'autre ; mais l'eussent-ils connue, l'attaque de Saint-Gabriel n'aurait pas été sans péril, le port se trouvant, par rapport à Saint-Remy, dans une impasse au fond d'une manche longue de 16 kilomètres, resserrée entre les Alpines et les marais. Admettons cependant qu'ils eussent eu l'imprudence d'attaquer ce port et la chance heureuse de s'en emparer, ils n'auraient pas pour cela intercepté les communications de Marius avec la mer, ni empêché ses approvisionnements d'arriver, la profondeur des eaux permettant aux navires de naviguer sur toute la surface des immenses étangs formés par les Fosses-Mariennes, et d'accoster sur bien des points depuis Saint-Gabriel jusqu'à Mouriès.

L'attaque du camp des Baux présentait encore plus

(1) « Magna planitie castris occupata. » PLUTARQUE.

de difficultés ; les Barbares y auraient couru les mêmes dangers, et l'armée romaine, sur une simple démonstration, pouvait s'y rendre directement, à l'abri de toute poursuite, par le chemin de Maussane, par le vallon du mas des Gros et par celui de Bau-Besse.

Enfin le bas de la vallée nord, par où pouvait avoir lieu l'attaque des Baux, au quartier du bois de Guerre, porte encore le nom de Vau-Mouirane (*Vallis Mariana*) (1), et l'on voit sur les bords du chemin rural récemment ouvert de Saint-Remy au Mas-Blanc, un amoncellement de débris de poteries qui ne peut être attribué qu'à un établissement militaire placé là comme poste d'observation pour surveiller l'entrée de la gorge, la défendre et donner l'alerte à l'armée romaine pour qu'elle se portât, par les sentiers que nous avons désignés, à la défense du camp des Baux si les Barbares faisaient mine de l'attaquer.

Ce dernier camp de Glanum était à proximité des terrains les plus fertiles que Marius faisait cultiver par ses soldats, ainsi que le souvenir s'en est conservé par le nom qu'ils portent encore de nos jours.

On donne, en effet, le nom de Caïou à toute la ligne de faîte des terres d'alluvion du Rhône et de la Durance qui s'étendent de l'est à l'ouest depuis le Breuil, passant par Maillane, jusqu'à Eyragues.

Ces terres sont les plus riches de la contrée, par leur nature, leur situation, et aussi parce qu'on y trouve une grande quantité de tombeaux romains.

Ce nom de *Caïou*, évidemment dérivé de Caïus (Marius),

(1) F. Mistral. *Almanach provençal de* 1871, p. 34. — La *Statistique* t. II, p. 1136, fait dériver ce nom de μοῖρα, le destin, ou μοῖραι, les Parques.

leur a été donné, croyons-nous, non , comme le pensent quelques-uns, parce que Marius aurait gagné là une grande bataille, mais parce qu'il aurait fait cultiver par ses soldats cette partie de la plaine dont le sol, d'une fertilité exceptionnelle, garde encore le nom de *Caïou*.

Ainsi, plus de doute, le mur d'enceinte qu'on trouve au bas de Glanum entourait le dernier camp dans lequel Marius attendit les Barbares, et c'est Plutarque qui nous a conduit à découvrir la vérité que nous avions seulement côtoyée, pour n'avoir pas suffisamment tenu compte de la précision de son texte.

§ II.

Le Mausolée, monument triomphal de Marius.

Les deux remarquables monuments connus sous le nom d'antiquités de Saint-Remy, l'Arc-de-Triomphe et le Mausolée qu'on voit sur la plate-forme du camp de Marius (1), à cinq cents mètres environ au-dessous de l'antique Glanum, ont-ils quelques rapports avec cette mémorable campagne? Nous ne le pensions pas quand nous avons écrit la *Campagne de Marius dans la Gaule ;* mais la découverte du camp de Glanum et un examen plus attentif des monuments et des documents historiques qui s'y rapportent nous ont fait changer d'avis.

(1) L'esplanade des Antiquités a été déblayée, le pont a été bâti, les ormeaux ont été plantés et les bancs de pierre placés, lors du voyage en Provence de Monsieur, frère de Louis XVI, en 1777. Spon, p. 406. En 1724, les États votèrent 3,000 liv. pour réparer ces monuments ; ceux de 1783 donnèrent de nouvelles sommes pour le même objet, et votèrent des remerciements à M. Rouget, qui avait dirigé les travaux. Enfin, dans les États de 1787, on s'occupa encore de ces beaux restes d'antiquités. En 1818, ils furent complètement restaurés par l'architecte Penchaud. *Statistique*, t. II, p. 1140, et ils l'ont été de nouveau en 1866 par l'architecte Revoil.

Ces deux monuments appartiennent, comme on va le voir, l'un à Marius, l'autre à Jules César; mais comme ils ont été construits à la même époque et sous la même inspiration, nous nous croyons autorisé à les confondre dans la même étude, quoiqu'ils diffèrent essentiellement au point de vue architectural.

On a cru longtemps que le Mausolée, œuvre d'une élégance incomparable, était un monument de la décadence (1), et on allait jusqu'à l'attribuer au IV^e^ siècle (2); mais une opinion nouvelle prévaut aujourd'hui : la *Statistique* lui reconnaît « un style noble et sévère qui respire la haute « antiquité (3), » et d'après le docteur Ritschld, professeur à l'Université de Bonn, dont l'opinion est partagée par MM. Egger, Léon Rénier et Henri Revoil (4), il remonterait à l'époque qui sépare César d'Auguste.

Nous sommes de l'avis de ces savants épigraphistes; mais, précisant les dates et les noms, nous pensons que ce monument a été élevé sous Jules César en l'honneur de Caïus Marius et de Quintus Lutatius Catulus. Et d'abord, quel est le caractère de ce monument? Est-ce un tombeau, un monument privé, comme on le croit généralement?

La majeure partie des auteurs, et les savants précités sont de ce nombre, trompés par la formule de l'inscription dont nous parlerons plus tard, l'ont pris pour un tombeau, et par suite pour un monument privé.

C'est, croyons-nous, une erreur; un monument de cette importance, surmonté dans sa coupole de deux person-

(1) Millin le croît postérieur à l'époque des Antonins.

(2) M. Bissière.

(3) *Stat.*, t. III, p. 443.

(4) *Moniteur universel* du 9 juin 1865, et rapport de M. Gautier, lu au *Congrès scientifique d'Aix*, 1866, t. II, p. 264. — De Saulcy, *l'Arc-de-Triomphe d'Orange*, *Bulletin Monumental*, 1866.

nages consulaires, ne saurait être un tombeau élevé par de simples particuliers inconnus, à la mémoire de leurs parents. Sa forme, ses dimensions, le lieu où il est situé, les sujets de ses bas-reliefs, tout prouve que c'est un monument public, destiné à perpétuer le souvenir de quelque grand événement.

Ce n'est pas davantage un tombeau ; si les anciens écrivains avaient voulu lui attribuer ce caractère, c'est par ce nom ou par celui de cénotaphe qu'ils l'auraient désigné, tandis qu'en l'appelant Mausolée (1), ils ont voulu dire simplement qu'il avait la forme pyramidale du tombeau de Mausole.

Le trophée de Glanum n'est pas, du reste, unique en sa forme; le monument triomphal d'Auguste sur la montagne de Turbie au dessus de Monaco, dont Pline nous a conservé l'inscription, est fait sur le même modèle, et les antiquaires auraient depuis longtemps reconnu leur identité d'origine et de destination, si on avait songé plutôt à les comparer.

La forme pyramidale, empruntée par les Romains aux Egyptiens ou aux Etrusques, n'était pas toujours celle des tombeaux; c'était aussi la forme primitive des monuments triomphaux, puisque nous la trouvons à Pourrières et à la Turbie, comme nous la retrouverons dans notre *Précis historique des Monuments triomphaux*, en composition, à Cavaillon et à Vienne (2). Il n'est donc pas étonnant qu'elle ait été employée à Glanum pour un monument qui avait la même destination.

(1) Les écrivains des XVII[e] et XVIII[e] siècles désignent l'ancien monastère qui est à l'est et tout à côté des monuments, sous le nom de Saint-Paul-des-Mausoles.

(2) *Précis historique des Monuments triomphaux*, sous presse.

Si c'était un tombeau, il porterait les initiales D. M. (*Diis Manibus*), à moins qu'il ne fût postérieur au IV^e^ siècle, ce que personne encore n'a osé soutenir, et le vainqueur, quel qu'il soit, qui figure sur l'Arc-de-Triomphe, n'aurait pas choisi un voisinage d'aussi funeste augure.

On ne verrait pas « dans la frise, sous la lanterne, des « tritons et des hippopotames, qui sont ordinairement « employés par les anciens pour célébrer les victoires (1); « il y a apparence, dit Spon, que c'est pour quelque illustre « Romain, qui avait gagné dans ces quartiers-là une « grande bataille (2). »

M. Gautier, maire de Saint-Remy, à l'obligeance duquel nous devons d'utiles renseignements, ayant obtenu des fonds de l'État, fit pratiquer en 1866 des fouilles dans les cavités du monument, qu'il prit, comme tous ses prédécesseurs, pour un tombeau.

D'après son rapport, lu au Congrès scientifique déjà cité, il y aurait trouvé un crâne et des ossements humains. Mais ce fait n'a aucune importance ; car il ne serait pas étonnant que ces ossements y eussent été frauduleusement introduits pour tromper la sagacité des antiquaires, sinon par les ouvriers de M. le maire de Saint-Remy, du moins par ceux employés en 1775 ou en 1781 dans de précédentes fouilles, constatées par les inscriptions de ces deux dates gravées sur les parois intérieures de cette cavité.

Les Romains ne déposaient, d'ailleurs, ni leurs morts, ni les ossements de ceux-ci dans les cénotaphes ; ils couchaient les cadavres sur le dos, tandis qu'il aurait fallu

(1) Comme dans l'*Arc-de-Triomphe* de Reims. Bergier, t. 1^er^, p. 301 à 306.

(2) Spon, *Recherches d'Antiquités*, p. 406.

qu'ils fussent accroupis pour tenir dans la cavité d'environ un mètre carré qui est dans le centre de l'édifice, et cette cavité elle-même aurait été ravalée, polie, pour avoir le cachet de sa destination, tandis qu'elle est entièrement brute.

Si donc, le Mausolée n'est ni un monument privé ni un tombeau, ce ne peut être, comme le dit Spon, « qu'un « monument public destiné à perpétuer le souvenir d'une « grande bataille qui aurait été gagnée dans ces quar- « tiers-là (1). »

Circonscrit dans ces étroites limites, il ne nous sera pas difficile de retrouver ce fait mémorable, puisque nous sommes dans le camp de Marius ; que ce monument, outre sa forme archaïque, nous montre deux consuls vêtus de la toge, ni longue ni étriquée, comme celle de Marius aux Baux, et que sous l'époque consulaire cette célèbre campagne a pu seule donner l'occasion d'élever ce remarquable monument.

Mais si le Mausolée a été élevé en l'honneur du vainqueur des Ambrons et des Teutons, pourquoi, au lieu de Marius seul, trouve-t-on dans la coupole et dans le bas-relief du triomphe deux personnages consulaires? C'est que, pour une cause que nous connaîtrons bientôt, le monument dédié à Marius ayant été construit après sa mort, et par des soldats qui avaient pris part à toutes ses victoires, ceux-ci ont dû y faire figurer leurs deux consuls, tandis que le nom de Marius restait seul populaire parmi les populations qui n'avaient connu que lui.

(1) Bouche dit que c'est vraisemblablement un mausolée élevé en l'honneur du père et de la mère, qui peut-être mourut d'une chute de cheval. T. I^er^, p. 136.

Voici comment M. Mérimée, dans ses notes d'un *Voyage dans le Midi de la France*, apprécie ce monument :

« Les monuments de Saint-Remy m'ont un peu désap-
« pointé ; mais on est difficile quand on quitte le pont du
« Gard : le tombeau m'a paru mesquin, bizarre et d'un
« goût détestable ; il est impossible en le voyant de ne pas
« croire qu'il appartient à une époque de décadence.

« Il ne peut être de Jules César et ne peut se rapporter
« qu'à une époque assez avancée de l'Empire.

« Ce qui me choque le plus dans la décoration de ce
« tombeau, c'est la lourde guirlande qui règne au-dessus du
« piédestal ; elle est soutenue par trois génies, ou plutôt
« par trois polissons joufflus, grotesquement posés, les
« uns de face, les autres vus de dos, quelques-uns ayant
« l'air de pendus ; les retombées de la guirlande passent
« par-dessus des masques à barbe grimaçants et fort
« laids ; tout cela est suspendu sur la tête des figures des
« bas-reliefs, et comme mêlé avec elles. On ne peut rien
« voir de lourd ni de plus gauche que les deux figures
« drapées sous la coupole qui termine le monument (1). »

Une si grotesque appréciation faite par un inspecteur général des monuments publics, membre libre de l'Académie des inscriptions (2), explique l'oubli des savants pour ce remarquable monument, oubli que fera cesser, nous n'en doutons pas, l'appréciation plus éclairée contenue dans l'article suivant du *Moniteur*.

(1) Mérimée, p. 32. « Toute la partie décorative de ce monument est au contraire largement traitée, et d'un goût exquis; voir cette guirlande, les mascarons et les génies, dans les dessins de M. A. de Laborde; ces dessins sont la plus sévère critique qu'on puisse faire de l'opinion de l'inspecteur des monuments historiques.

(2) Vapereau. *Biographies des Contemporains*.

MONUMENTS ROMAINS DU Ier SIÈCLE A SAINT-REMY, PRÈS TARASCON.

« Nous possédons en France deux monuments d'un « intérêt historique et artistique inappréciable, et dont « nos antiquaires n'avaient pas soupçonné l'importance « jusqu'à ces derniers temps. Il existe dans la petite « ville de Saint-Remy, département des Bouches-du- « Rhône, à cinq lieues de Tarascon et à égale distance « d'Arles, deux monuments romains, un arc-de-triomphe « et un tombeau qui ont été pris mal à propos par des sa- « vants inattentifs pour des ouvrages de la décadence, et « qui surpassent, comme art surtout, la plupart des « constructions authentiques que l'on connaît même en « Italie, de l'époque d'Auguste. L'arc est mal conservé, « mais le tombeau est intact. Son élévation est considéra- « ble et son élégance incomparable. Les bas-reliefs révè- « lent un art simple et de bon goût qui exclut tout d'a- « bord l'attribution qui en avait été faite. Mais ce qui ne « permet plus aucun doute, c'est l'inscription qu'on lit « sur ce tombeau.

« Le savant docteur Rischld, conseiller intime et pro- « fesseur à l'Université de Bonn, a publié récemment une « brochure sur ce rare et intéressant vestige de la belle « époque de l'art romain (1). L'éminent philologue, à « l'aide de l'inscription recueillie exactement sur le tom- « beau, a fixé à vingt ans près l'âge de cet édifice. Déjà « M. Egger et M. Léon Rénier avaient été frappés du ca- « ractère archaïque de cette inscription. M. Rischld a « confirmé leur opinion en circonscrivant l'époque à la-

(1) *Index Scholarum, etc. Bonn, Carl Gregori*, in-4°.

« quelle ce monument a été élevé ; cette inscription est « conçue en ces termes :

« SEX. L. M. JULIEI, C. F. PARENTIBUS SUEIS.

« M. Rischld établit que cette terminaison du pluriel « de la deuxième déclinaison *Juliei* pour *Julii*, ne se « rencontre jamais à partir de la fin du règne d'Auguste et « que *eis*, terminaison du datif pluriel de *sueis* pour *suis*, « se trouve très-rarement après cette époque. Il résulte « de ces observations que le monument de Saint-Remy « remonte à l'époque qui sépare César d'Auguste; l'ins- « cription doit se lire ainsi : *Sextus, Lucius, Marcus, Julii « Caï filii, parentibus suis*. Ce qui doit se traduire :

« Sextus, Lucius et Marcus, tous trois fils de Caïus « Julius, ont élevé ce monument à leurs parents.

« Quant à Saint-Remy, où l'on admire ces deux monu- « ments, c'est l'ancienne Glanum mentionnée par Pompo- « nius Mela, par Pline et par la *Notitia dignitatum Im- « perii romani* (1).

Ce Mausolée, auquel nous préférons donner le nom de Trophée, s'élève en forme de pyramide sur un socle carré formé de gros blocs de pierres des carrières de Saint-Remy; il se compose d'un stylobate, surmonté de deux étages ornés de colonnes, de frises et de corniches. Le stylobate est massif et, entre les pilastres, sont sculptés quatre bas-reliefs d'un grand caractère. Le premier étage est un portique ouvert de quatre côtés par un nombre pareil d'arcades ; les angles sont ornés de colonnes d'ordre corinthien ; ces colonnes soutiennent un entablement qui sert de cou-

(1) Extrait du *Moniteur* du 9 juin 1865.

ronnement à cet étage, dont les proportions ne peuvent se rapporter qu'à l'ordre composite, tant il diffère de l'ordre corinthien.

Ces colonnes sont engagées dans l'angle du mur; de sorte que l'angle de la frise, au lieu de se trouver à l'aplomb de la ligne extérieure du fût, selon l'usage assez général, repose sur l'axe de la colonne (1). « Cette singu-« larité dans la construction ne produit pas un mauvais « effet ; elle a été pratiquée sans doute par l'architecte « pour éviter de trop renfoncer sous la saillie de l'enta-« blement les colonnes et l'archivolte des arcs (2).

On remarque au deuxième étage, dans la frise, des groupes de tritons et de chevaux marins d'un goût exquis et d'une exécution beaucoup plus parfaite que toutes les autres parties du monument.

L'édifice est couronné par une coupole de forme parabolique, soutenue par douze colonnes d'ordre corinthien, surmontées d'un cône orné d'imbrications en forme d'écaille ; cette coupole, qui est un modèle d'aplomb, de goût, de grâce et de perfection, contient deux statues colossales qui, vues du sol, paraissent de grandeur naturelle.

Spon dit, en 1683, que les deux statues sont debout (3).

Moreau de Mautour dit, en 1728, qu'elles sont renver-

(1) Ce qui fait dire à Violet-Leduc : « Le Romain n'admet que « l'arc et la voûte dans les édifices publics; il fait dresser des colonnes « engagées contre les pieds droits de ses arcs, et au-dessus des archi-« voltes, il pose des plates-bandes sur des colonnes, c'est-à-dire qu'il « prend l'ordonnance grecque comme un cadre qui lui sert à orner sa « construction, nécessaire, etc., etc. » Page 91.

(2) L'abbé Lamy, p. 9.

(3) *Recherches d'Antiquités.*

sées dans l'intérieur de la lanterne, appuyées contre deux colonnes et qu'elles sont sans têtes (1).

L'abbé Lamy, en 1779, dit que les têtes manquent à toutes deux (2), et il montre dans sa gravure de 1777 les statues adossées contre les colonnes.

Millin, en 1807, parle de deux figures debout, ce qui prouverait qu'elles avaient été relevées lors de la visite en Provence de Monsieur, frère de Louis XVI (3).

Enfin Malosse constate, en 1818, que les têtes ont été restaurées et remplacées (4).

La hauteur de ce monument, que M. Revoil a fait relever avec la plus scrupuleuse exactitude, est de 18 m. 01 c.

Les bas reliefs, ont, d'après Malosse :

Hauteur.....	2 19
Longueur	3 37
Les personnages debout.....	1 33
Et les deux statues de la coupole (5)...	2 20

Les sigles de l'inscription, qu'on a précédemment lue, ont donné lieu à de nombreuses interprétations que nous ne voulons pas discuter, mais qu'on peut diviser en deux ordres d'idées tout à fait dissemblables.

La généralité des auteurs les plus autorisés, et les savants cités dans la note du *Moniteur* sont de ce nombre, ne voient dans le Mausolée qu'un tombeau, un cénotaphe élevé par trois enfants, dont les noms importent peu, à

(1) Moreau de Mautour, p. 261.

Ce qui prouve que le prétendu vol de ces deux têtes, commis en 1816, par un Anglais collectionneur, ne serait qu'un conte ridicule.

(2) L'abbé Lamy, p. 49.

(3) Millin, t. III, p. 397.

(4) Malosse, p. 21.

(5) *Ibid.*, p. 15 et 16.

la mémoire de leurs parents, et dans l'inscription qu'une formule funéraire.

Nous savons que le monument ne peut être un tombeau ; voyons si l'inscription peut être une inscription tumulaire.

Pour que la formule *parentibus sueis* pût être traduite dans son acception restreinte de père et de mère, il faudrait trouver dans la coupole la statue d'un homme et celle d'une femme, comme le prétendent la majorité de ceux qui ont adopté cette version, tandis qu'il n'y a en réalité que deux statues d'hommes.

Si, dans une acception plus générale, on voulait y reconnaître les aïeux, les personnages seraient différents d'âge, de pose et de costume; tandis qu'on reconnaît, à ne pas s'y méprendre, deux personnages consulaires à la toge ni longue ni étriquée et sans signe marquant entre eux une différence d'âge.

L'interprétation de *parentibus sueis*, leurs parents, par rapport aux trois enfants dont on croit retrouver les noms dans l'inscription, ne nous paraît donc pas acceptable, parce qu'elle est en contradiction avec le monument qui n'est pas un tombeau, et avec les statues qui ne sauraient être des aïeux, puisque elles sont exactement les mêmes que celles du triomphe dont nous parlerons bientôt.

Il importe de noter que la généralité des auteurs qui adoptent cette interprétation, frappés du nom de *Juliei*, attribuent ce monument à Jules César ou à un membre de sa famille ; Malosse va jusqu'à dire qu'il y voit le nom d'une tante de Jules César (1), et l'abbé de Barthélemy

(1) Malosse, p. 261 et suivantes. On pourrait y voir aussi une allusion au nom de Jules, fils d'Enée, fondateur d'Albe, comme le répétaient alors les rhéteurs, les historiens et les poètes.

croit qu'il a été élevé par un des ancêtres de Jules César (1).

Les écrivains les moins nombreux et les moins autorisés lisent au contraire, dans cette inscription, une dédicace à la mémoire de Marius, que Peilhe, après Emile Ferret, interprète de la manière suivante :

Sextæ legionis milites Juliei, cœnotaphium fecerunt parentibus sueis : les soldats de la sixième légion Julienne ont élevé ce cénotaphe à leur général.

Nous adoptons de préférence cette dernière interprétation, en remplaçant le mot *cœnotaphium* par celui de *consulibus* ; on lirait alors : « Les soldats de la sixième légion Julienne ont élevé ce monument aux consuls leurs parents. »

L'expression de *parens* au figuré est *très classique* : c'est dans ce sens que Cicéron a pu dire : *Me quem nonnulli*, etc., *quem parentem esse dixerunt* (2), et elle s'appliquerait d'autant mieux ici qu'elle répond à *Julia Paterna*, la colonie arlésienne formée de la sixième légion.

Malosse, après Bouche, conteste, il est vrai, cette interprétation qui ne serait pas conforme au style lapidaire; ainsi, le numéro de la légion ne précède jamais sa dénomination ; le numéro affecté à chaque légion comme à chaque cohorte a, dans tous les temps, été exprimé en chiffres, et enfin le mot légion est constamment rendu par les trois lettres *Leg* et jamais par une *L* seule (3).

On pourrait ajouter à ces objections que le mot *consulibus* au pluriel, que nous y ajoutons, n'est jamais écrit avec une seule initiale *C*, mais bien avec deux *CC*, etc.

(1) Millin, t. III, p. 402

(2) *Dictionnaire de Frund*, Verbo pario. Cicéron, Ass. 9-10.

(3) Malosse, p. 38.

Nous passons volontiers condamnation sur toutes ces critiques que nous reconnaissons fondées, et qui ont un tout autre poids que l'observation de Bouche : « Qui « croira, dit-il, que les soldats de la sixième légion, etc., etc., « comme si tant de soldats dont une légion était com- « posée étaient tous sortis d'un même père ou d'une « même mère représentés par deux statues (1). »

Quoi qu'il en soit de cette interprétation de Peilhe, que nous donnons sous toutes réserves puisque nous n'en trouvons pas de plus satisfaisante, il est constant que Jules César fit venir la sixième légion dans la Gaule (2) et qu'une colonie militaire, tirée de cette même légion, fut envoyée à Arles, par décret du Sénat, l'an de Rome 708, sous la conduite de Claude Tibère Néron, père de l'empereur Tibère, d'où fut donné à Arles le nom de *Julia Paterna*.

Nous savons, d'autre part, « qu'aux funérailles de Julie, « veuve de Marius, sa tante (68 ans av.J.-C.), Jules César « fit porter à son convoi les images de Marius qui avaient « été tenues cachées depuis la dictature de Sylla, et que « dans les fêtes qu'il donna pendant son édilité, il fit faire « secrètement des statues de Marius et des Victoires por- « tant des trophées et les plaça nuitamment dans le Ca- « pitole ; le lendemain, lorsqu'on vit ces emblêmes tout « éclatants d'or et artistement travaillés avec des inscrip-

(1) Bouche, t. 1er, p. 136.

(2) « Legionem quartam et decimam et sextam ex Hibernis ab Arære « educit Cœsar. » Hirtius Pansa, livre VIII, page 9. — Arelate sextanorum, Pline et Cassiodore.

Pomponius Mela dit : la septième.

On voit dans l'hôtel-de-ville de Saint-Remy la pierre tumulaire d'Æbutius Agathon Sévir-Augustal, du corps de la colonie Julia-Paterna, d'Arles, curateur du même corps.

« tions indiquant les victoires de Marius sur les Cimbres,
« on s'alarma de son audace, etc., etc. Quelques vétérans
« même, en voyant la figure de Marius, versaient des lar-
« mes de joie ; ils élevaient César jusqu'aux nues et le
« disaient seul digne de la parenté de Marius (1). »

Il n'est donc pas surprenant que les soldats de la sixième légion, qui avaient combattu avec Marius, aient élevé ce monument en souvenir de leurs victoires et pour flatter en même temps l'orgueil de leur nouveau général (2).

Marius n'existait plus, en effet, lorsque fut élevé le trophée de Saint-Remy; il n'aurait pas pu le faire construire avant d'avoir vaincu les Barbares, quand il était avec ses troupes dans le camp de Glanum, et s'il l'avait bâti plus tard, c'est à Pourrières et non à Saint-Remy qu'il l'eût placé de préférence ; dans l'une et l'autre hypothèse, ce monument n'aurait eu ni ce caractère, ni cette forme, ni ces décorations qui sont un véritable anachronisme sous Marius.

De son vivant, il n'eût pas associé à sa gloire un collègue qui n'avait rien à prétendre sur ce champ de bataille ; tandis que la sixième légion, qui avait combattu les Barbares sous les deux consuls, devait les réunir tous deux dans le même triomphe : l'inscription eût été toute différente, elle ne porterait pas le nom de *Juliei*, et celui de Marius n'y aurait certainement pas été oublié. Enfin, dans la coupole, pas plus que dans le bas-relief sud-est, la personnalité de Marius n'aurait été associée à celle de son collègue, ni ses victoires confondues avec les fables de la Grèce.

Marius était donc mort, lorsque fut élevé, sous Jules

(1) Plutarque, *Vie de Jules César*.
(2) Vell. Paterc., liv. II-XLIII, p. 151.

César, par la sixième légion Julienne, le monument de Glanum ; celle-ci put seulement alors ériger ce triomphe à la mémoire des deux consuls, puisque le nom de Marius, proscrit jusque-là, avait été réhabilité, et que ses statues, détruites sous Sylla, avaient été rétablies par Jules César pour reconstituer le parti populaire sur lequel celui-ci voulait s'appuyer pour annihiler le Sénat.

L'interprétation que nous proposons porterait donc la date de la construction du Mausolée à l'époque indiquée par un grand nombre d'auteurs, et principalement par les savants cités dans la note du *Moniteur*, et elle expliquerait le nom de *Juliei*, qui joue un si grand rôle dans l'inscription.

Mais en dehors des locutions *Juliei* au lieu de *Julii*, et de *sueis* au lieu de *suis*, qui ont fait reconnaître l'époque prochaine de la construction du Trophée, en dehors même de l'interprétation de Peilhe, nous allons trouver la justification de notre opinion dans des appréciations et des considérations qui ont échappé à la sagacité de tous les érudits :

1° Le monument est d'un style noble et sévère qui respire la haute antiquité. « Il remonte à l'époque qui sépare « César d'Auguste, » et cependant il représente deux personnages consulaires qui rappellent une époque antérieure.

2° Il est placé dans le camp de Marius : quoique ce fait ne soit pas une preuve démonstrative de sa destination, il n'en doit pas moins être pris en sérieuse considération, Glanum n'étant pas une ville assez importante pour qu'un monument aussi remarquable y fût construit sans une cause déterminante.

3° La tradition populaire lui attribue cette illustre ori-

gine; elle désigne les deux personnages de la coupole par le nom unique de Caïus Marius, et le bas-relief sud-est comme étant celui du triomphe.

Cette persistance des populations à réagir ainsi contre l'opinion des savants qui croient y voir toute autre chose, n'est-elle pas une preuve certaine de l'authenticité de la tradition que ces populations se sont transmises d'âge en âge? Et n'est-ce pas ici le cas de dire avec M. de Gasparin : « Les lois de la saine critique nous permettent « d'ajouter foi à la tradition quand elle transmet un évé- « nement d'une importance capitale, et qui par sa grande « influence peut laisser des traces profondes (1). »

4° L'orientation des monuments qui n'a généralement aucune signification, car elle est toujours la même, a ici une importance capitale en raison même de sa singularité; en effet, l'architecte n'était pas libre de lui donner la banale orientation des quatre points cardinaux; il fallait que les personnages de la coupole fissent face au camp des Barbares, et que Marius parût encore présider à la bataille. Et c'est pourquoi le monument, comme l'inscription, comme les deux personnages de la coupole, sont orientés au nord-ouest; orientation contraire à tous les usages, qu'aucune autre considération ne saurait justifier, et qui confirme à elle seule nos appréciations, car il n'existe certainement pas un second monument avec une orientation pareille.

5° Enfin la plus concluante de toutes les preuves, celle devant laquelle il faut s'incliner, et que les savants ont négligée avec une persistance et une unanimité remarquables, pour ne s'attacher qu'à l'inscription, c'est celle qui ressort

(1) *Histoire de la ville d'Orange*, p. 52.

des détails caractéristiques des costumes des personnages, et des sujets représentés par trois des quatre bas-reliefs.

Les bas-reliefs antiques rappellent généralement des faits relatifs aux personnages en l'honneur desquels les monuments ont été élevés, ou des sujets tirés de l'antiquité grecque; quelquefois même la fable est mêlée à la réalité.

C'est précisément ce qu'on voit ici ; mais il est facile, à la mise en scène et au costume, de faire la différence des uns et des autres : dans les tableaux vrais, réels, historiques, les personnages portent le costume romain, tandis que dans ceux qui sont tirés des récits fabuleux de la Grèce ou inventés pour remplir le cadre du sculpteur, les statues sont nues ou portent le costume grec.

Une autre observation qu'il importe de noter, c'est que les casques des Teutons-Ambrons étaient ornés de figures d'animaux, d'oreilles et de cornes de bœuf, avec des crinières pour aigrettes (1), comme on le voit dans les médailles de Jules César (2).

Si, donc, nous trouvions dans les casques des personnages des bas-reliefs, quelques détails rappelant cette étrange coiffure, c'est que ce serait bien réellement ces Barbares que le sculpteur aurait voulu représenter, comme on les représente encore de nos jours dans presque tous les tableaux figurant l'invasion d'Attila.

Les savants ne sont pas mieux d'accord sur l'interprétation des bas-reliefs que sur celle du monument.

Peilhe, s'appuyant toujours sur la tradition, y voit, comme découlant de l'interprétation qu'il a donnée de l'inscription, les combats de Marius.

(1) Diodore, liv. V, p. 272.

(2) Marquis de Lagoy, *Recherches numismatiques*, p. 28 et pl. 2, n° 8.

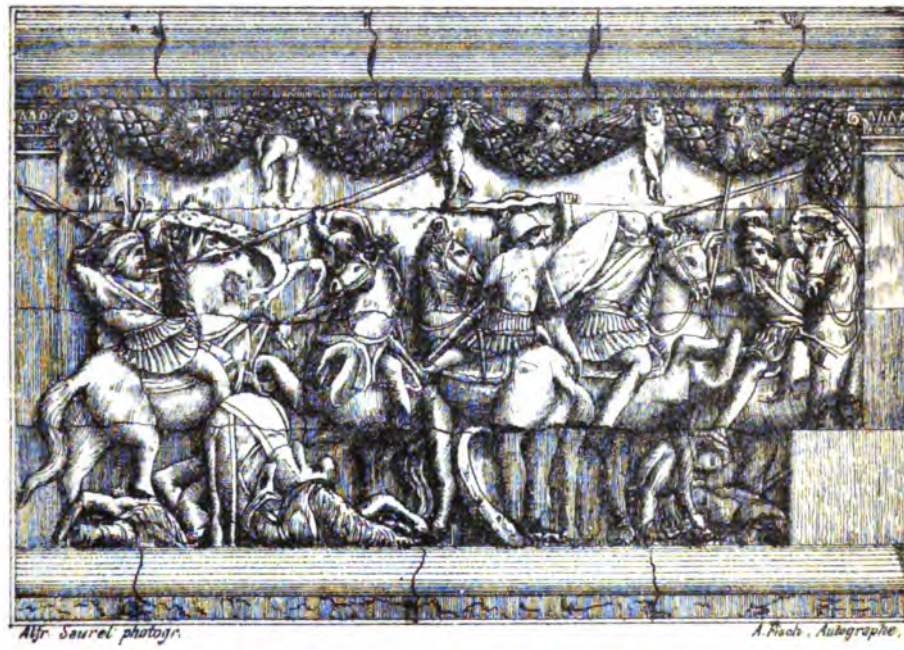

Alfr. Saurel photogr. A. Pisch. Autographie.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

Malosse y reconnaît la représentation des victoires de Jules César sur les Marseillais.

D'après Mérimée, au contraire, rien dans les détails de l'ornementation, pas plus que dans l'ordonnance générale, ne rappellerait l'époque de Jules César ; adoptant au surplus, pour l'explication des bas-reliefs, l'interprétation de la majorité des écrivains, il voit : dans celui du midi, une chasse ; dans celui du levant, le combat des Amazones ; dans celui du couchant, la mort de Patrocle, et dans celui du nord, un combat de cavalerie.

En les examinant sans parti pris, il est facile de trouver dans ces bas-reliefs toute autre chose que ce qu'on y a vu jusqu'à ce jour.

Le premier, au nord-est dans l'orientation des statues, représente un combat de cavalerie ; tous les antiquaires l'ont désigné sous ce nom et nous sommes de leur avis. Mais nous remarquons que le casque d'un cavalier est surmonté de cornes de bœuf en guise de cimier.

Le second bas-relief au nord-ouest, qu'on regarde comme le combat des Grecs et des Troyens se disputant le corps de Patrocle, est tout simplement un combat d'infanterie faisant le pendant à celui de cavalerie. Deux Barbares y figurent avec des casques surmontés l'un de cornes de bœuf, l'autre de cornes de bélier, tandis que les casques romains sont couronnés d'aigrettes (1).

(1) Il ne faut pas confondre les cornes de taureau et de bélier avec les *cornicula*, petites cornes, ornement conféré par le chef au soldat comme une marque de distinction ; le *corniculum* avait, à ce qu'on suppose, la forme d'une corne, et il était porté sur le casque de haut en bas pour supporter l'aigrette, ou bien il était attaché aux deux côtés comme les cornes d'un bœuf. Rich, par Cherruel ; Valère Maxime, VI-I-II ; Suétone, *De illustribus grammaticis*, t. III, chap. 9, p. 142. — Tite-Live, X-44.

M. Quicherat a donné le dessin d'une partie de ce bas-relief dans un

Et pour que l'observateur ne confondît pas les sujets historiques avec les scènes allégoriques, le sculpteur a eu soin de traiter en académie, non-seulement le corps du prétendu Patrocle, mais encore ceux de tous les comparses qui ne sont là que pour orner et compléter le tableau.

Le troisième bas-relief orienté au sud-ouest, où les savants voient le combat des Amazones, est celui que la tradition locale nomme le Triomphe. De Mautour reconnaît qu'il représente le « triomphe des vainqueurs », et Malosse confirme le même fait en ajoutant *à ce qu'on croit.*

Or, il n'y a que la tradition qui ait pu conserver ce souvenir (1), rien dans l'explication qu'on en donne n'autorisant une pareille supposition, puisque Malosse lui-même n'y distingue « que plusieurs femmes mêlées parmi « des groupes de soldats disposés près d'un fleuve. »

La tradition s'explique, au contraire, tout naturellement avec notre interprétation.

Le premier personnage, à la gauche du spectacteur, est un fleuve assis, portant à sa main la tige de roseau symbolisant, soit le nouveau fleuve dérivé du confluent de la Durance, le Καινόν ποταμὸν, les Fosses Mariennes, soit le Lar, soit l'Adige, fleuves témoins de toutes les victoires remportées sur les Barbares.

Après le fleuve, viennent deux personnages consulaires, les mêmes des statues de la coupole : Q. Lutatius Catulus est le premier, Caïus Marius est devant lui; on le recon-

mémoire sur le Pilum *(Mémoires des Antiquaires de France*, t. XXIX); mais il n'a pas remarqué que, des deux hampes qui, d'après lui, représenteraient l'emmanchement de cette arme, l'une est aux mains d'un Teuton-Ambron, l'autre dans celles d'un soldat romain; ce qui ferait croire que le savant archéologue a pris à tort cette hampe pour celle du pilum, ou que cette arme était commune aux soldats des deux nations.

(1) Rappelé aussi par l'abbé Barthélemy et par Millin, t. III, p. 396.

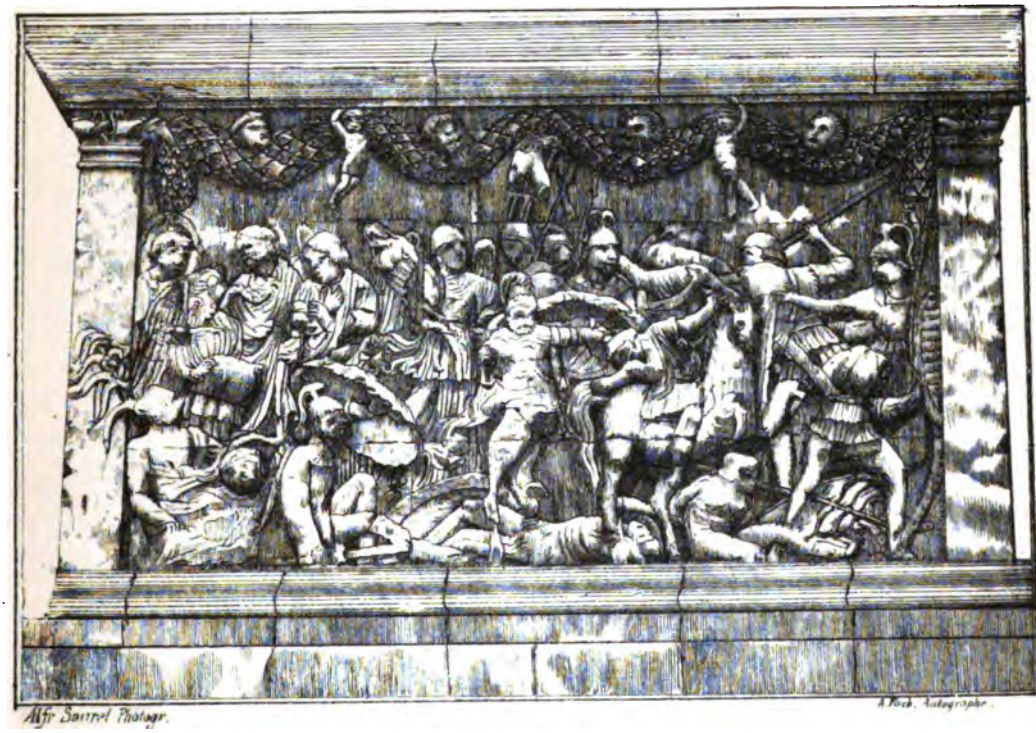
Alfr. Saurel Photogr.
A. Koch, Photographe.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

Alfred Sensi photogr.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

naît à ses cheveux hérissés ; tous deux ont la tête nue et sont vêtus de la toge, comme dans la coupole, comme dans le monument des Baux. Ils sont précédés d'un génie portant une boîte carrée, l'*acerra* (1), la boîte à encens, pour le sacrifice du triomphe, comme celle que porte pareillement un enfant dans les suovétaurilies de Trajan (2). Une femme est devant Marius ; c'est Marthe la prophétesse, qui prépara la victoire en relevant le moral des troupes ; elle n'est pas, comme aux Baux, vêtue d'une robe s'agrafant sur les épaules, ni coiffée d'une tiare blanche en poils de chameau ; le sculpteur, en la plaçant dans un groupe composé de personnages romains, n'a sans doute pas voulu que le spectateur eût à se demander si ce type étrange était une figure historique ou allégorique, et voilà pourquoi il lui a donné le costume des dames romaines, Marthe la prophétesse étant assez connue pour n'avoir pas besoin d'être caractérisée par son étrange accoutrement.

Une Victoire ailée précède Marthe ; elle porte dans la main droite un trophée placé au bout d'une hampe, comme on en voit sur les arcs de triomphe et sur un grand nombre de médailles.

Un groupe de soldats armés de lances est derrière la Victoire : l'un d'eux est coiffé d'un casque surmonté de cornes, comme dans le combat d'infanterie, et au devant de ce groupe est un simulacre de combat. Une femme à cheval, celle que tous les auteurs prennent pour Penthésilée, tombe mortellement blessée sur la croupe de sa bête. Cette femme n'est pas un personnage réel ; on le

(1) De Montfaucon, t. II, 1re partie, pl. LV.

(2) *Ibid.*, pl. LXXXII, LXXII, LXXI, LXIX et Badon, *Costumes des anciens peuples*, t. I, pl. II, lettre F.

reconnaît à son vêtement qui n'est pas un costume de guerre, c'est un personnage de fantaisie autour duquel on se bat, comme on se bat dans le combat d'infanterie autour du corps du prétendu Patrocle.

Enfin, le bas-relief du sud-ouest n'a plus rien de commun avec la campagne de Marius. Les trois sujets qu'on y remarque sont mythologiques ; ils sont séparés par deux troncs d'arbre. Le premier paraît représenter la chasse du sanglier de Calidon : un chasseur, suivi d'un chien, attaque la bête avec une hache double ; un second la perce d'un pieu, tandis qu'un cavalier la pique de sa lance.

Le second sujet serait la mort de Méléagre, telle qu'on la voit dans Montfaucon (1), et le troisième, le supplice de la femme adultère, attachée à un arbre et livrée nue à la brutalité d'un cheval.

L'artiste aurait donc mêlé ici, comme dans beaucoup d'autres monuments, l'histoire avec la fable ; mais les sujets sont si tranchés, les costumes si dissemblables, qu'on distingue de prime abord la fiction de la réalité.

On est surpris de ne pas trouver d'aigles sur aucun de ces bas-reliefs, Marius les ayant affectées comme seules enseignes des légions dans son deuxième consulat (2). Cet oubli prouverait seulement que ce fait n'avait pas alors une grande importance, et, dans tous les cas, il ne saurait infirmer les preuves que nous avons données.

Le Trophée du camp de Glanum est donc un monument public du plus grand caractère, un triomphe (3) élevé comme le veut la tradition, en commémoration des vic-

(1) T. I^er^, 1^re^ partie, p. 162, pl. XCVII.

(2) Pline, *Histoire naturelle*, liv. X, p. 215 et 17.

(3) Ou plutôt un *triumphant*, comme dit Peiresc, t. IV, *Antiquités*.

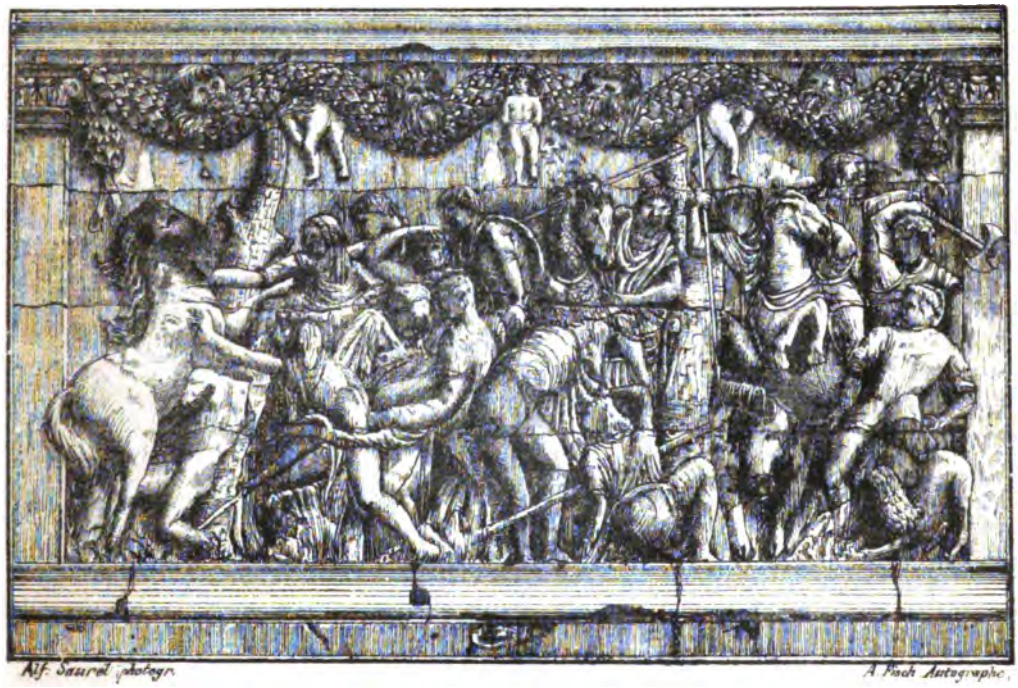

Alf. Saurel photogr. A. Pisch Autographie.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

toires de Marius ; il a été bâti après sa mort, et par conséquent sous Jules César, après que celui-ci eut fait rétablir ses images au Capitole, et reconstitué par cet acte hardi le parti populaire sur lequel il voulait s'appuyer, et il a été élevé par les soldats de la sixième légion, puisqu'on y voit les images des deux consuls et qu'il porte la dédicace *parentibus sueis*, que Jules César, s'il avait restitué le monument, ne pouvait adresser aux mêmes personnages, un seul appartenant par alliance à la famille Julia.

Ce monument ne pouvait donc pas ressembler aux deux trophées que, d'après Valère Maxime, Marius fit élever à Rome pour avoir défait les Cimbres et les Teutons (1), ces trophées devant être de forme pyramidale, comme ceux de Vienne, de Cavaillon et de Pourrières.

La forme antique de cet édifice, la dimension des matériaux employés à sa construction, le lieu où il est bâti, son orientation, la tradition populaire, les cornes placées sur les têtes des soldats, les statues, les bas-reliefs, le nom de *Juliei* inscrit au dessous de la coupole, tout concourt à prouver cette illustre origine.

L'interprétation scientifique de l'inscription est seule jusqu'à présent à protester contre cette explication ; mais il y a lieu d'espérer que les archéologues trouveront une nouvelle version qui, en s'accordant avec les règles du style lapidaire, finira par mettre tout le monde d'accord.

Les historiens de l'antiquité sont muets sur les monuments triomphaux de Marius dans la Gaule.

Un seul poète du V^e^ siècle, Sidoine Apollinaire, né à Lyon en 430, parle d'un monument de Marius.

(1) « Cujus bina Trophæa in urbe spectantur. » L. VI, chap. IX.

Ires Phocida, sextiasque Baiias
Illustres titulisque præliisque
Urbes, per duo consulum tropœa
. . . . . .
Ast hæc Teutonicas cruenta pugnas
Erectum et Marium cadente Cimbro (1).

L'abbé Castellan (2) pense que ces vers s'appliquent au trophée de Pourrières, et nous sommes de son avis, puisqu'il s'agit d'un monument élevé à l'occasion des combats sanglants contre les Teutons, et de la destruction des Cimbres.

Un anonyme, cité par Gioffredi (3), après avoir décrit le trophée élevé par Auguste à la Turbie, au dessus de Monaco, ajoute qu'il y avait aux deux flancs de ce monument des bas-reliefs dans le goût de ceux de Marius; or, de quel monument de Marius peut-il être ici question, si ce n'est de celui de Saint-Remy, puisque la forme pyramidale du trophée de Pourrières excluait ce genre de décoration? Il faut donc admettre, et nous le prouverons plus longuement dans notre *Précis historique des monuments triomphaux*, en composition, que c'est du trophée de Marius à Saint-Remy qu'a voulu parler l'auteur anonyme; preuve nouvelle à l'appui de la thèse que nous soutenons.

Les écrivains modernes ont attribué indistinctement tous les monuments du Midi de la Gaule à Marius; mais M. Estrangin (4) est le seul qui, s'appuyant sur le fait cité par Barbier du Bocage (5), du portique circulaire des

(1) C. Sollii Apollinaris Sidonii, *Carmen*, XXIII, Ad consentium.

(2) *Mémoires de la Soc. des Antiq.*, t. IX.

(3) Le comte de Cessol, *Notice sur la Turbie*, p. 7.

(4) *Etudes archéologiques.*

(5) *Index geographicus, de* J. César, de Lemaire, t. IV, p. 291, *verbo Arelate.*

Fosses-Mariennes des tables de Peutinger, « admet que « les trophées de Marius ou l'arc de triomphe peuvent « avoir existé. »

Mais il suffit d'avoir vu ce dessin, ou tout autre semblable à celui qui figure dans le même ouvrage le port d'Ostie, pour être convaincu que ces images ne sont que des vignettes de convention pour signifier un port, un établissement maritime, et non un monument triomphal.

§ III

L'Arc de triomphe de Jules César.

Ce n'est pas accidentellement, ni par la pure fantaisie de ceux qui les ont élevés, que les deux monuments de Saint-Remy : le Trophée et l'Arc de triomphe, sont juxtaposés sur l'esplanade du camp de Marius ; et comme il n'y a pas eu là d'action mémorable autre que celle de l'attaque de ce camp par les Barbares pouvant justifier l'érection de ce dernier monument, il faut, comme le dit Millin « qu'une intention quelconque soit la cause de « cette proximité (1). »

Leur voisinage était cependant inexplicable, alors qu'on croyait voir un tombeau à côté d'un arc triomphal ; mais l'anomalie disparaît si ce sont deux monuments triomphaux, et il ne reste plus qu'à chercher la cause d'un rapprochement ayant dès lors sa raison d'être dans la conformité de destination de ces deux édifices.

Mais quelle est cette cause déterminante qu'aucun autre, avant nous, n'a cherchée?... Si nous parvenons à la découvrir, le monument sera forcé de nous livrer tous ses secrets.

(1) Tome III, page 395.

L'Arc de triomphe de Saint-Remy est, au point de vue architectural, postérieur au Trophée, quoiqu'il soit, à n'en pas douter, du même siècle, de la même époque. Il lui est postérieur, la pyramide ayant précédé l'arc, ainsi que nous l'enseigne Pline, et il est de la même époque par ses larges assises formées de blocs pareils à ceux du Trophée, les deux monuments ayant entre eux cette ressemblance du même âge qu'il est plus facile de ressentir et de comprendre que d'expliquer.

Ses mignonnes dimensions, la pureté de ses formes, la sobriété de sa décoration, la perfection de toutes ses parties, son unique arcature, son couronnement sans attique, enfin, sont une preuve certaine de sa haute antiquité. « L'ordre « corinthien, dont nous avons peu d'exemples avant l'époque de l'empire romain, dit Violet-Leduc, paraît n'avoir « été appliqué à Athènes qu'à des monuments de petite « dimension ; les Romains exagérèrent plus tard ces dimensions, » comme dans l'arc de triomphe d'Orange, qui n'a pas les proportions rigoureuses de l'ordre corinthien, qui est surchargé d'ornements ; « le purisme grec se serait « révolté contre cette profusion de mauvais goût (1). »

L'arc de Saint-Remy est, en effet, un type de l'ordre corinthien le plus pur, le plus achevé ; c'est l'art et le ciseau grec dans sa grâce et son élégance, montrant, par sa proximité avec le Mausolée, la distance qui sépare les deux civilisations (2).

Ce serait donc un des premiers, peut-être même le premier des arcs élevés par les Grecs. Il serait, par conséquent, antérieur à Auguste, « époque à laquelle le

(1) Violet-Leduc. *Entretiens d'architecture*, p. 102.
(2) *Ibid.* et la lettre de M. Mariette dans *Piranesi*, t. VII, p. 40.

« bon goût, quant au style, avait déjà commencé à « baisser (1). »

Si les deux monuments de Saint-Remy sont contemporains, s'ils sont antérieurs à Auguste, nous n'aurons pas de peine à trouver le nom du héros de l'Arc, puisque nous connaissons déjà celui du Trophée.

Le triomphateur en l'honneur duquel il est élevé, et qu'on voit sur les bas-reliefs de ses deux faces, n'est plus, en effet, comme sur le Trophée, un modeste consul revêtu de la toge antique et accompagné de son collègue; celui-ci est seul, c'est un dictateur, un impérator qui est en même temps souverain pontife, l'arc portant les insignes de cette dignité, ce qui nous permet d'affirmer *à priori* que ce monument est de Jules César, puisque, entre l'époque consulaire et Auguste, lui seul a été revêtu en même temps de ces fonctions suprêmes.

L'Arc de triomphe est placé à douze mètres du Trophée; il est orienté aux quatre points cardinaux; mais ce qui prouve qu'il y a entre ces deux monuments plus qu'un rapport de voisinage, c'est que, contrairement aux usages reçus, les principaux personnages de ses bas-reliefs, Rome et le triomphateur, sont orientés au nord, pour s'harmoniser avec l'orientation du trophée de Marius, qui est au nord-est, et montrer par là les rapports intimes qui existent entre eux.

Comment admettre, cependant, que deux monuments si dissemblables de forme et d'exécution soient de la même époque? On peut répondre que si les deux monuments ont été élevés simultanément, l'architecte aura voulu donner un type des deux modes de construction

(1) Winckelmann, t. III, liv. 6, p. 170, Frary, p. 3; Bastet, p. 68; A. Caristie, p. XXI.

alors en usage, en conservant au monument de Marius la forme archaïque ou étrusque (1) et en donnant à celui de Jules César la forme grecque, qui venait d'être nouvellement inventée.

Et s'ils ont été construits à quelques années de distance, ce qui est plus probable, c'est que, dans l'intervalle, la forme nouvelle, l'arc, venait d'être substituée au trophée.

Pline l'Ancien nous enseigne, en effet, que « les colonnes « sont l'emblême d'une élévation au dessus du reste des « hommes, idée qui se retrouve dans les arcs de triomphe, « invention nouvelle due encore à la Grèce (2). »

Pline est né l'an 776 de Rome, vingt-cinq ans après Jésus-Christ; il est mort l'an 79 de l'ère; l'invention récente des arcs de triomphe remonterait donc au siècle qui a précédé la venue de Jésus-Christ et concorderait avec l'époque de Jules César.

Les deux monuments triomphaux juxtaposés peuvent donc être contemporains quoique de forme différente, et ils ont cela de remarquable qu'ils représentent : l'un, le monde antique, la forme étrusque ; l'autre, la forme nouvelle ou grecque, dont l'usage ne se répandit que sous l'Empire.

L'Arc de triomphe de Saint-Remy n'a pas moins attiré l'attention des antiquaires que le Mausolée. Pownal l'attri-

(1) Seroux-d'Agincourt, p. 13 et 16.

(2) *Histoire nat.*, lib. XXXIV, t. XIX, p. 187.

Il convient d'observer que ce n'est pas la voûte que les Grecs importèrent à Rome, car les « Etrusques la possédaient alors qu'elle était « encore inconnue des Grecs, dès une époque reculée dont il est impos- « sible de fixer la date, mais bien l'arc de triomphe érigé en l'honneur « d'hommes élevés en gloire. » Violet-Leduc, p. 70.

bue à Fabius Maximus, Poldo Albenas (1), Peiresc (2), Mondajors, Guil (3), Spon, A. Aubenas (4), M. Bissière (5) et bien d'autres encore, l'attribuent à Domitius Enobarbus, comme ceux d'Orange, de Vaison, de Carpentras et de Cavaillon, attribués au même consul par Fortia d'Urban (6).

Suivant les mêmes auteurs, le principal bas-relief de l'Arc de triomphe représenterait Domitius Enobarbus mettant la main sur l'épaule de Bituit, qu'il aurait fait traîtreusement prisonnier, comme s'il était supposable que le chef d'une des plus grandes familles de Rome eût voulu laisser un témoignage public et éternel de son infâme perfidie (7).

Peilhe (8), Spon (9) et Suarès (10) l'attribuent à Marius : « toutes les figures, dit Peilhe, qui se voient, tant sur « l'Arc de triomphe que sur le Mausolée, représentent « clairement la défaite des Cimbres et des Teutons par « Caïus Marius et Q.-Lutatius Catulus. »

D'après Papon, Ménard, l'abbé de Barthélemy, le *Mercure de France* de 1730, il aurait été élevé en l'hon-

(1) Page 225.

(2) Gassendi. *Vie de Peiresc*, p. 35.

(3) *Mémoires de Trévoux*, 1729, p. 2142.

(4) A. Aubenas. *Mémoires des Antiq. de France*, t. XV, p. 109.

(5) Page 281.

(6) *L'art de vérifier les dates avant l'ère chrétienne*, t. V. Voir aussi Escoffier, le chancelier de L'Hôpital, liv. 5, *Epist.*

(7) Voici comment Valère Maxime raconte la prise de Bituit :

« C. Domitius, personnage de la plus haute naissance et d'un grand « caractère, devint perfide par amour de la gloire ; il attira chez lui « Bituit, sous prétexte d'une entrevue, le chargea de chaînes, au mépris « de l'hospitalité, et le fit transporter à Rome. » Liv. XIX.

(8) Page 565.

(9) *Voyage d'Italie*, t. 1er, p. 9, et *Recherches d'Antiquités.*

(10) *Description.*

neur des victoires de Nero Claudius Drusus, l'an 742 de Rome.

Suivant Auguste Pelet, l'arc de Titus à Rome, celui que le Sénat fit ériger à Ancône en l'honneur de Trajan, de Plautine et de Martia, sa sœur, sont de la même époque que celui de Saint-Remy.

La *Statistique du Département* dit aussi qu'il paraît être du règne de Trajan, d'après les costumes des prisonniers dont les vêtements sont ornés de franges, comme ceux des Daces (1).

Millin le croit postérieur à l'époque des Antonins.

Maffei *(Galliæ antiquitates)* avoue, d'après le style d'architecture, que ce monument est du temps d'Hadrien.

Mérimée ne voit d'autre rapport entre les deux monuments que leur proximité; il assigne le IIe siècle pour date à l'Arc de triomphe, « d'ailleurs préférable, au point « de vue de l'art, au Mausolée. » Les captifs représentent, d'après lui, sans doute des Germains, ou ces Barbares que Marc-Aurèle repoussa, pour quelque temps, des frontières de l'Empire (2).

Ces opinions ne nous paraissent pas soutenables et l'édifice lui-même proteste contre une pareille interprétation.

Quel intérêt auraient eu les différents personnages auxquels on l'attribue à construire le monument de leur triomphe dans le camp de Marius, où tout souvenir a été absorbé par le nom du grand libérateur, plutôt que

(1) Les manteaux des Daces étaient frangés comme ceux de l'Arc de triomphe, mais ils étaient plus courts, tandis que ceux-ci descendent jusqu'à la cheville. MONTFAUCON, t. III, 1re partie, p. 72, planche XLVI, fig. 1, et MALLIOT, t. II, planche L.

(2) Page 326.

de le bâtir sur le lieu même de leur victoire ? Evidemment aucun, et le petit bourg de Glanum, dont pas une pierre n'indique la trace, ne méritait pas davantage cette préférence.

Un seul, Jules César (1), pouvait affronter ce voisinage ; il était né sous le consulat de Marius, qui l'avait fait désigner, dès l'âge de seize ans, pour la dignité de prêtre de Jupiter (*Flamen Dialis*) (2). Le camp de Glanum rappelait le souvenir des victoires de son oncle ; le monument triomphal de Marius portait déjà le nom de sa famille (*Juliei*) ; au lieu donc d'être éclipsée par ce rapprochement, sa renommée grandissait encore de tout l'éclat qui rehaussait le nom de Marius.

Il est une considération plus concluante encore pour justifier ce voisinage : la Gaule était regardée comme l'ennemie la plus puissante de Rome (3). Avec les Gaulois, ce n'était pas pour la gloire, mais pour le salut qu'il fallait combattre (4). Et la crainte des uns et des autres était telle, que les Romains confondaient les Gaulois avec les Cimbres, les Teutons et les autres Barbares que vainquit Marius (5).

Il n'est donc pas surprenant qu'on ait rendu à Jules

(1) C'est l'opinion de Malosse, des abbés de Barthélemy, Lethbert, Bœuf; mais elle n'est prouvée par aucun argument sérieux ; ces deux derniers pensent que Jules César éleva ce monument en souvenir de ses victoires sur les Marseillais. *Mémoires de l'Académie*, t. XXV, Hist., p. 150.

(2) Suétone, *Loc. cit.* Vell. Pat., t. II, XLII, p. 149.

(3) Cicéron. *Discours sur les Provinces consulaires*, XIII. Salluste, *Jugurtha*, CXIV.

(4) Salluste, *ibid.*

(5) Cicéron, *ibid.*, et J. César, p. 7. Voir aussi une médaille de J. César, avec casque à cornes, dans les *Recherches numismatiques sur l'armement et les instruments de guerre des Gaulois.* Marquis de Lagoy, 1849, p. 22, fig. 12.

STATUE DE JULES CÉSAR EN HABIT DE GUERRE

Montfaucon, tome IV. Supp.

LITH. CAY.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

César des honneurs extraordinaires pour le récompenser de cette conquête ; que le Sénat ait décerné quinze (1) et même vingt-un (2) jours de fêtes en l'honneur de ses victoires; que le peuple ait fait des sacrifices pendant soixante jours et qu'il ait élevé lui-même son monument triomphal à côté du trophée de Marius (3).

Jules César est *imperator*, dictateur, *summus pontifex* ; n'étant encore que préteur, il remplaça, dans ces dernières fonctions, Metellus, 65 ans avant Jésus-Christ; il remplit donc toutes les conditions qui sont en concordance avec le monument.

On comprend que Jules César soit représenté seul sur les bas-reliefs, et il n'est plus nécessaire que les faits mémorables qui sont l'occasion du monument se soient passés à Glanum; il suffit qu'ils rappellent ses victoires contre les Barbares, quelque part qu'il les ait remportées, puisqu'il a vaincu les mêmes ennemis que Marius.

L'Arc de triomphe de Glanum serait donc le premier arc construit dans les Gaules, et les deux monuments juxtaposés de Marius et de Jules César marqueraient une ère de transition pour la forme et la décoration des édifices triomphaux.

La distance qui sépare l'ère républicaine de l'ère impériale est relativement fort courte ; mais la révolution qui s'opérait dans les esprits était grande, et c'est dans cette période, nous dit Pline, que l'arc remplaça la forme pyramidale, laquelle, dès lors, fut presque exclusivement réservée pour les phares et pour les tombeaux.

(1) J. Césan, II, XXXV.

(2) *Ibid.*, IV, XXXVIII, VII.

(3) *Ibid.*, XI, et Dion Cassius, XL. L. Voir aussi, pour la justification de la guerre des Gaules, Napoléon III, t. Ier, page 101.

L'Arc de triomphe de Saint-Remy n'a qu'une arcade ; en dehors et de chaque côté sont des colonnes cannelées d'ordre corinthien, dont les chapiteaux manquent, ainsi que toute la partie supérieure du couronnement. Il est d'une remarquable simplicité, d'une grande sobriété d'ornements et d'une rare pureté d'exécution. Il est orienté aux quatre points cardinaux, et sur les quatre faces, dans l'intervalle des colonnes, sont des bas-reliefs de plein relief et à fleur de mur, dont l'exécution défie toute critique.

Les deux groupes nord représentent : celui d'est, Jules César mettant la main sur l'épaule de Vercingétorix, en signe de *manucapion*.

Le général romain a sur les épaules un riche paludamentum (1) qui descend jusque sur ses talons ; et dans le mouvement qu'il fait avec son bras pour mettre la main sur son prisonnier, il laisse apercevoir un côté de sa cuirasse. On distingue très bien sur cette cuirasse « sa « ceinture remarquable et sur ses jambes la chaussure « militaire, qui diffère essentiellement de toutes les « autres (2). » La draperie de sa cuirasse descend jusque au dessus du genou, et tous les détails de son armure sont pareils à ceux qu'on voit sur une statuette en bronze de Jules César donnée par Montfaucon (3).

La tête manque à cette statue, nous ne pouvons donc savoir si elle était ou non laurée ; mais il est probable

(1) Le paludamentum était un manteau militaire que les généraux et les officiers supérieurs portaient par dessus leur armure ; il était blanc, écarlate ou pourpre ; on ne le voit jamais rejeté sur l'épaule, ni roulé autour du corps. Rich, par Cherruel.

(2) Dion, liv. 43. « Cette chaussure était rouge, à la manière des rois d'Albe, dont Jules César prétendait descendre.

(3) Mont faucon. *Supplément*, t. IV, planche VIII.

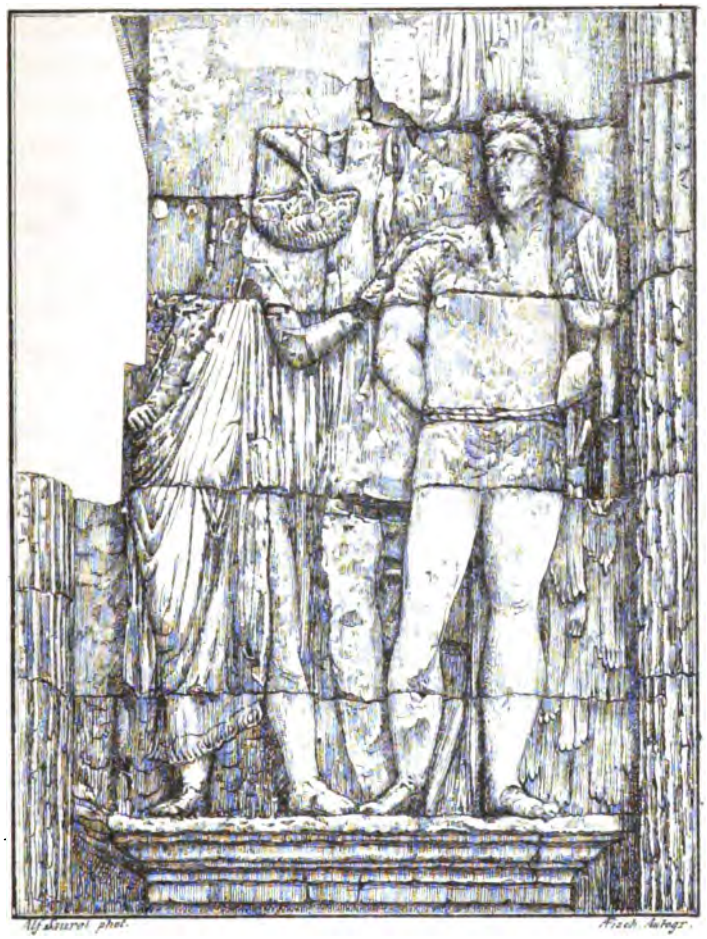

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

qu'elle portait cette marque distinctive qui les caractérise toutes (1).

Les victoires dont Jules César a voulu conserver le souvenir par ce monument, ne peuvent être que celles remportées dans les Gaules, et principalement la prise d'Alésia et la capture de Vercingétorix.

« Le siége d'Alésia et la bataille qu'il gagna devant, lui « acquirent plus d'honneur et de gloire que nulle autre, « parce que ce fut l'affaire où il fit le plus de preuve de « prouesse, de hardiesse et de bon sens.

« Mais ce qui fait plus à émerveiller en cela, est que « ceux de la ville ne surent jamais rien de ceux qui « les venaient secourir, sinon après que César les eut « défaits (2).

« Les grandes choses que Jules César accomplit devant « Alésia sont de celles qu'un homme ose à peine entre- « prendre et qu'un dieu seul peut achever (3). »

Le prisonnier sur l'épaule duquel Jules César met la main gauche ne peut donc être que Vercingétorix.

« Les Gaulois furent entraînés à la guerre par ce « *Vercingentorix* que rendaient si terrible sa taille, ses « armes, son fier courage et son nom même, qui semblait « inventé pour jeter l'épouvante (4). »

Le héros de la Gaule a des formes colossales et un aspect athlétique; sa taille est de deux mètres douze centimètres, environ douze centimètres de plus que

(1) « De tous les décrets que le Sénat et le peuple romain firent en son honneur, il n'y en eut point qui lui fit plus de plaisir que le droit de porter toujours la couronne de laurier. » Suétone, liv. V.

(2) Plutarque. *Vie de Marius.*

(3) Velleius Paterculus, liv. II, XIII, p. 159.

(4) Florus, liv. III, p. 231.

Jules César, qu'il dépasse ainsi d'une partie de la tête (1). Ses cheveux sont épais et touffus sans être longs ; il n'a pas de barbe et pas de moustaches, comme sur ses médailles, et l'on voit ses dents saillir de sa bouche grande ouverte pour lancer des imprécations contre son vainqueur. Il porte, comme Jules César, un paludamentum d'une grande richesse ; son buste est nu jusqu'à la ceinture et il a le bas du corps couvert d'une fine braye dont les plis étagés descendent jusqu'à la cheville (2). Enfin, il a les pieds nus et les mains liées derrière le dos ; son casque, suspendu à une branche du trophée placée au dessus de la tête de Jules César, est rond, sans visière, et a beaucoup de ressemblance avec ceux de l'arc de triomphe de Carpentras et des médailles de Jules César.

Toutes ces sculptures sont parfaitement intactes, mais on ne les distingue que dans l'après-midi, lorsqu'elles sont frappées du soleil couchant.

Nous ne devons pas être surpris de voir le vainqueur et le vaincu également vêtus du paludamentum. « Le costume « gaulois ne différait guère, dans les temps reculés, de « celui des peuples de la Germanie ; mais ils y firent peu « à peu des changements qui en rapprochèrent la forme « de celui des Romains (3). »

Il y a loin du véritable Vercingétorix, à la figure de fantaisie de la statue d'Alise Sainte-Reine, dans laquelle

(1) D'après Florus, III, X, 26, et Dion Cassius, Vercingétorix était d'une haute stature, et il avait un aspect fort imposant sous les armes. Voir aussi, sur la taille des Gaulois, Diodore de Sicile, V, XXXVIII, X. Tite-Live, XXXVIII, XVII, XXI.

(2) Strabon, liv. IV.

(3) Malliot, t. II, p. 493. « Jules César adoucit et polit les mœurs des Gaulois. » Plutarque. *Vie de Jules César*.

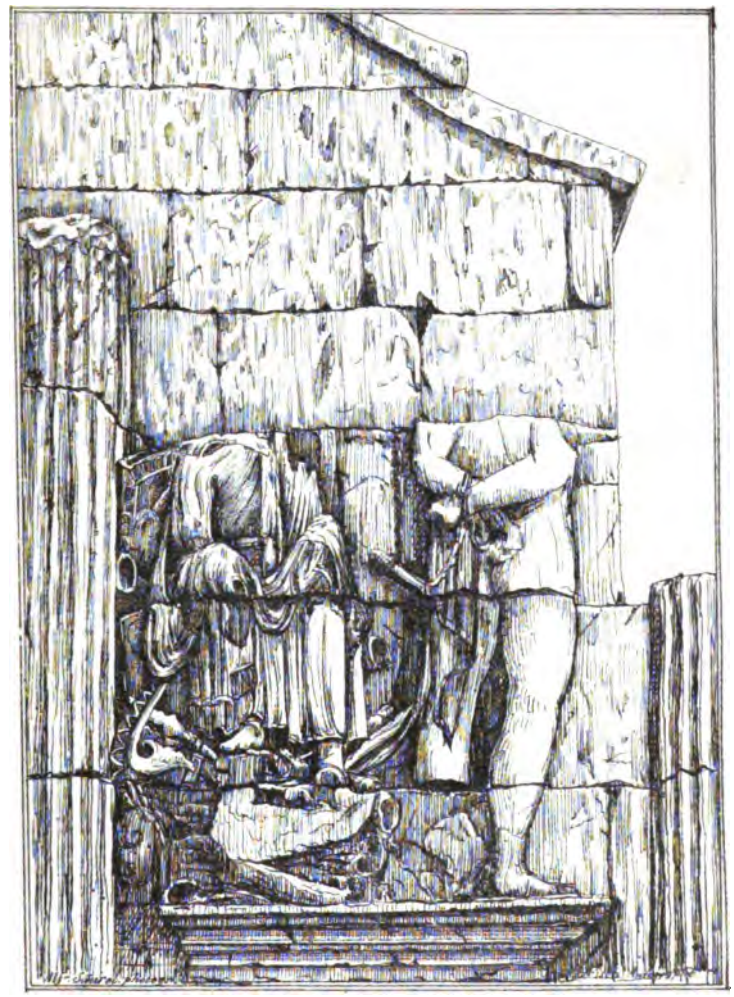

THE
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

on nous le montre avec un costume gaulois, de longs cheveux et une grande moustache (1).

Il existe plusieurs versions de la reddition de Vercingétorix (2); celle de Jules César explique si bien le principal bas-relief de l'Arc de triomphe de Saint-Remy, qu'on la croirait écrite pour lui servir d'inscription :

« Les chefs ennemis paraissent devant lui, Vercingé-
« torix est remis entre ses mains et les armes sont appor-
« tées à ses pieds (3). »

Le second groupe, nord-ouest, représente d'un côté Rome guerrière assise sur des faisceaux d'armes. « Sur
« un des bas-reliefs de l'Arc de triomphe, on aperçoit un
« carnyx, ou trompette gauloise, très bien caractérisé ; il
« est placé parmi les dépouilles qui sont étalées aux pieds
« de la figure triomphale assise (4). »

A la gauche de Rome est un captif nu, debout, tournant le dos au spectateur: c'est encore Vercingétorix ; malheureusement, il manque tout le buste à ces deux statues et l'aplomb même des assises a été dérangé ; mais les deux personnages n'en sont pas moins parfaitement reconnaissables, l'un, à sa pause et à ses attributs, l'autre, à sa taille colossale.

Le groupe sud-est représente, une troisième fois, Vercingétorix ; il porte sur les épaules le paludamentum;

(1) Voir le dessin de cette statue par Millet. *Magasin pittoresque* de 1866-67, p. 213.

(2) Plutarque. *Vie de Marius*. Florus, liv. III, p. 233. Dion Cassius, p. 314.

(3) « Eo duces producuntur, Vercingetorix deditur, arma projiciuntur. » *De bello Gallico*, lib. VII, p. 120.

(4) Lagoy (Marquis de). *Recherches numismatiques*, p. 16, aux notes. Ce carnyx est exactement le même que celui qu'on voit sur les médailles de Jules César.

son corps est nu jusqu'à la ceinture ; mais, de là à la cheville, il est couvert d'une braye retroussée par le bas, dont les plis se dessinent tout le long des jambes. Le héros gaulois est enchaîné contre un poteau, les mains liées derrière le dos ; la tête seule manque à ce personnage qui, sauf quelques détails, est le même que dans le premier groupe.

A la droite de Vercingétorix, et aussi grande que lui, est une femme à longue chevelure flottant sur les épaules, vêtue d'une robe de deuil ; elle est enchaînée avec Vercingétorix au tronc d'arbre qui sépare les deux statues ; c'est, à n'en pas douter, la Gaule captive. Les antiquaires qui ont visité ce monument ne s'y sont pas trompés ; tous lui donnent ce nom, qu'elle porte empreint sur sa majestueuse stature. L'image de cette captive est entière comme la première statue de Vercingétorix.

Enfin, le bas-relief sud-ouest représente Jules César de face, les mains posées derrière le dos, étalant son paludamentum, la magnificence de sa cuirasse, sa remarquable ceinture et la chaussure des rois d'Albe.

On est surpris de voir Jules César les mains posées derrière le dos comme un captif, tandis qu'on représente d'ordinaire les triomphateurs la main sur la hanche. Mais il est difficile de douter de l'identité de ce personnage avec celui qui met la main sur Vercingétorix. C'est la même taille, la même ceinture, qu'on ne peut pas confondre avec les liens qui attachent les mains des captifs, et enfin la même cuirasse, sauf les détails d'ornementation qui diffèrent, celle-ci étant unie, tandis que la première est squammée ; cette pose ne serait donc qu'une exception à la règle générale justifiée par la coquetterie de Jules

Afr. Saurel photog.

Affish Autographe

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

César, voulant paraître dans tout l'éclat de son brillant costume.

Une captive est à la droite du vainqueur ; mais quelle différence entre la Gaule et cette dernière, qui est au sud-est! Celle-ci est plus petite; elle a dix centimètres de moins que Jules César ; elle porte, comme la précédente, la longue robe de deuil, mais cette robe est plus simple et moins ondoyante ; la captive n'est pas enchaînée à un poteau; elle a seulement les mains liées et pendantes au dessous de la poitrine.

Les deux têtes manquent encore à ces deux statues.

Quelques érudits ont cru voir dans ce bas-relief le fils et la fille d'Orgétorix, roi des Suisses, faits prisonniers par Jules César dans sa première campagne (1). Mais il faut se rappeler que l'expédition d'Angleterre eut un tout autre retentissement que celle de Suisse. « Les Ro-« mains n'ayant encore sur la Grande-Bretagne que des « notions imparfaites dues à certains écrivains grecs, « et notamment à Pythéas de Marseille, l'expédition « aventureuse du conquérant des Gaules contre cette île « eut à cette époque l'éclat de la découverte du Nouveau-« Monde (2). »

Cette nation vaincue, moins grande et moins puissante que la Gaule, mais qui n'est pas asservie, enchaînée, n'est et ne peut être que la Grande-Bretagne (3).

Ainsi les quatre bas-reliefs contiennent cinq statues

(1) J. César, liv. I, p. 29.

(2) Napoléon III, t. II, p. 147. « Il pénétra jusque dans la Grande-Bretagne ; César semblait chercher un autre monde pour agrandir notre empire et le sien. » Velleius Paterculus, liv. II, XLII, p. 157. « C'était comme un nouveau monde que le conquérant découvrait et soumettait à sa patrie. » J. César. *De bello Gallico*, liv. IV. c. XX.

(3) A. de Laborde.

d'hommes dont deux de Jules César et trois de Vercingétorix; et trois statues de femmes, Rome, la Gaule et la Grande-Bretagne.

Si l'on compare le captif de l'arc de Saint-Remy avec ceux des arcs d'Orange et de Carpentras, on trouve une notable différence dans leur costume, comme pour marquer la différence qu'il y a dans la qualité des personnages ; le captif de Saint-Remy, couvert d'un riche paludamentum, représente évidemment le chef d'une grande nation, tandis que ceux de Carpentras et d'Orange, vêtus du sagum en peau de bête ou de la tunique courte, représentent de pauvres montagnards, de simples chefs de peuplades; ce que nous verrons, dans notre *Précis historique*, être parfaitement d'accord avec l'histoire.

Indépendamment des groupes nord et sud dont nous venons de parler, il y a sur les petits côtés est et ouest du monument des plinthes formant des niches doubles enchâssées carrément dans le mur, qui sont vides aujourd'hui, mais qui devaient contenir soit des statues de pierre, soit, ce qui est plus probable, vu leur peu de profondeur, des décorations ou des trophées en bronze.

La statue de pierre trouvée près de là, donnée par Spon (1), dans son frontispice n° 2, que Ménard dit être sculptée avec une grande délicatesse (2) et que Millin trouve du plus mauvais goût (3), occupait-elle une de ces niches? Nous ne le pensons pas, puisque, d'après ces auteurs, elle portait sur un piédestal carré dont l'épaisseur aurait rendu la pose impossible.

Le Silène accoudé sur une peau de panthère et tenant

(1) *Recherches d'Antiquités.*
(2) *Mémoires de l'Académie.*
(3) Tome III, page 405.

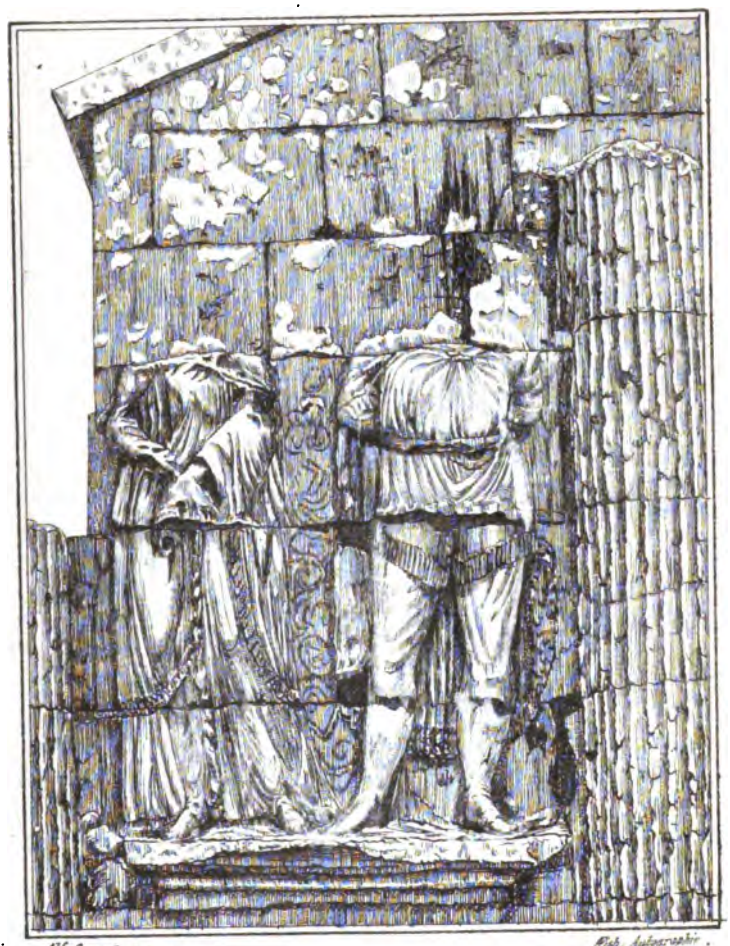

Alf. Sorel photogr. Atel. Autographie.

PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

une coupe à la main, qu'on voit au dessous d'une fontaine, dans une petite ferme au nord du monument, s'encadrerait mieux dans ces entablements ; mais il jurerait de se trouver en si austère compagnie, et sa facture, quoique antique, ne nous paraît pas digne d'être associée à un pareil chef-d'œuvre.

Il ne reste donc des parties décoratives de ces deux faces que les crampons de fer qui les retenaient et dont on voit encore les traces.

Les caissons de la voûte de l'arc sont hexagones, d'un dessin élégant et d'une exécution délicate, de même que les rosaces, qui sont toutes variées; la frise est ornée d'instruments des sacrifices, attributs du grand-prêtre, du *summus pontifex* ; on y voit le couteau à gaîne (1) « qu'on trouve dans les anciens marbres, » le lituus ou bâton augural, les flûtes, les cimbales, etc., etc.

L'archivolte, au lieu de membres ordinaires, porte une épaisse guirlande de fruits du pays mêlés de fleurs et de feuilles et divisés par des liens de rubans. Chaque division est formée d'une seule espèce de fruits ; il y a des glands, des pommes ou des poires, des raisins, des pommes de pin, des grenades, répétés symétriquement des deux côtés et des olives au faîte; toutes ces sculptures sont d'une admirable perfection et laissent bien loin derrière elles celles de l'arc d'Orange.

Les dimensions de l'Arc de triomphe sont :

Longueur	12,85
Profondeur	5,60
Hauteur	8,80

La tradition n'apporte pas à l'Arc de triomphe le contin-

(1) De Montfaucon, t. II, 1re partie, planche LXVI, page 148, fig. n° 1.

gent de preuves qu'elle fournit au Trophée, parce que le souvenir de Marius le libérateur a complètement absorbé celui du conquérant ; elle nous enseigne cependant que Jules César est entré à Orgon par la porte de l'Hortet, et nous devons croire que le vainqueur des Gaules aura séjourné dans le quartier de la Savoye, qui est encore de nos jours la vieille cité gallo-romaine des premiers âges.

Ce serait dans un de ses voyages en Espagne ou à Arles que Jules César, ayant passé par Orgon et par le camp de Glanum, aurait choisi l'emplacement de son monument triomphal à côté de celui de Marius.

« Mais comment supposer, dit Mérimée, que dans la « Gaule on eût élevé un monument qui représentât les « gens du pays, ou de proches voisins vaincus et enchaî- « nés ? Les polissons gaulois auraient par patriotisme « mutilé ces statues (1) »

A cette objection, qui n'est que spécieuse, M. Bastet, d'Orange, répond judicieusement : « Parce que les Cavares, « amis constants de Rome, n'avaient point paru dans les « insurrections gauloises, ni dans les guerres de César et « de Pompée (2). »

On pourrait ajouter que cette partie de la Gaule étant déjà romaine à cette époque, les victoires de Jules César ont dû y être accueillies avec faveur et ses monuments respectés à l'égal de ceux de Marius.

Malgré cette efficace protection, les suppositions de M. Mérimée se sont en partie réalisées ; le faîte de l'Arc de triomphe a été démoli de main d'homme, et sa conservation n'est certainement due qu'à une fortuite intervention ; on a abattu les têtes de Jules César et de Rome ; il ne reste

(1) Page 326.
(2) Page 10 et Aubenas.

plus que celles de Vercingétorix et de la Gaule, comme si l'instinct national avait voulu frapper les bourreaux et respecter les victimes.

L'Arc de triomphe de Saint-Remy a donc été élevé pour perpétuer le souvenir des victoires de Jules César dans les Gaules, peu de temps après la construction du Trophée de Marius, et en la forme nouvellement introduite par les Grecs.

Ce monument est de Jules César et ne peut être d'aucun autre ; il est d'une haute antiquité par ses larges assises, par la pureté de ses formes qui ont un caractère primitif, antérieur à la décadence et par conséquent à Auguste.

Celui en l'honneur de qui il a été élevé était *summus pontifex;* il a vaincu deux nations, l'une superbe de taille et de costume, l'autre moins grande et plus modeste ; ce n'est pas un consul, c'est un impérator, un dictateur, ce ne peut être que Jules César.

Seul, il pouvait placer son monument à côté de celui de Marius, son oncle, sans crainte de voir sa gloire éclipsée par ce grand souvenir, parce que ce monument rival élevé par ses soins ou à son instigation, portait déjà son nom, et parce qu'à Rome les Gaulois et les autres Barbares du Nord inspirant la même crainte, étant considérés comme les mêmes peuples, les vainqueurs des uns et des autres pouvaient s'associer dans le même triomphe.

Et si ce monument est l'Arc de triomphe de Jules César, comme il n'est guère possible d'en douter, le guerrier à la haute stature ne peut être que Vercingétorix et les deux nations captives sont évidemment la Gaule et la Grande-Bretagne.

Le camp de Glanum prouve que nous ne nous étions pas trompé, dans notre *Campagne de Marius dans la Gaule*,

sur la route qu'avaient suivie les Barbares et sur la position stratégique de Marius. C'est dans le camp de Glanum qu'il a, pendant plusieurs années, attendu les ennemis ; c'est de ces retranchements qu'il a repoussé leurs attaques ; c'est dans la grande plaine qui est au dessous que ceux-ci étaient campés, et c'est par la voie Aurélienne que les Barbares ont défilé pendant sept jours devant les soldats romains, non pour porter à Rome des nouvelles à leurs femmes, mais pour aller, par Orgon, Lambesc et Eguille, se faire battre aux Mille et exterminer à Pourrières.

Ce point établi, il en ressort comme conséquence nécessaire : que les Fosses-Mariennes étaient bien réellement le thalweg de la plaine enserrant le cap des Alpines depuis Saint-Remy et Mouriès jusqu'à Saint-Gabriel, dans un immense delta entouré des eaux dérivées de la Durance (1), et qu'Ernaginum était le port de ces Fosses, la ville d'Arles étant bâtie entre le Rhône et la mer (2).

(1) Ernestus Herzog, *Historiæ Galliæ Narbonensis*, p. 62 et 63, choisit parmi les erreurs accréditées sur la campagne de Marius, celles qui sont le moins probables ; il fait communiquer les Fosses-Mariennes avec le Rhône ; il place, comme Rollin, le camp de Marius sur l'Isère, et il fait détruire les Teutons près d'Aix, dans une seule bataille.

(2) Vidit aquas etiam, seu tantum flumina magna
Tot quot semblabant omnibus esse mare, etc., etc.,
Et flumen Rhodani, etc.

(Maygra entrepriza. Arena, par Bonafous, 1860, p. 71).

« L'inscription de Fronton prouve que la mer arrivait jusqu'à Saint-Gabriel ; qu'Arles était construit entre une rivière et la mer. » Seguin, *Antiquités d'Arles*, p. 2, 3 et 4.

« Il n'y a aucun doute aujourd'hui que les marais d'Arles ont été le lit d'un bras de la mer, ou d'une branche du Rhône, ou peut-être d'une branche de la Durance. » *Observations sur le projet de dessécher les marais d'Arles*, par M. Léger, juge-de-paix. Aix, l'an IV.

« Arles était baigné à l'est par un bras de la Méditerranée, que le temps a changé en marais. » Estrangin, *Description de la ville d'Arles*, p. XII.

Le Trophée et l'Arc de triomphe ajoutent une nouvelle preuve à celles que nous avons données. Ces monuments ne peuvent être antérieurs à Jules César ; leur forme, leur exécution, les sujets dont ils sont décorés s'opposent à ce qu'on leur attribue une plus antique origine.

Et ils ne peuvent être postérieurs : Le Trophée, puisqu'il représente deux personnages consulaires dont il n'est plus question à partir de cette époque; l'Arc, puisque Jules César seul avait intérêt à placer son arc triomphal dans le dernier camp de Marius. Tous deux, enfin, parce que, sous des types différents, ils caractérisent l'apogée d'une des formes de l'art architectural qui atteignit son plus haut degré de perfection sous Jules César, pour tomber immédiatement après en décadence sous Auguste.

Ces deux monuments n'ont pas moins d'importance au point de vue historique qu'au point de vue architectural ; ils consacrent le souvenir des deux plus brillantes campagnes des temps primitifs, et ils nous ont conservé les types des plus grandes figures de cette époque, Marius, Jules César et Vercingétorix.

A tous ces titres, ils méritent de sortir de l'oubli où ils étaient délaissés, et de prendre, parmi les chefs-d'œuvre de l'art grec et de l'art romain, la place qu'on leur a trop longtemps refusée.

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES

AUTEURS CITÉS DANS CE VOLUME.

Achard. *Dictionnaire de Géographie de Provence.*

Aimar du Rivail. *Description du Dauphiné, de la Savoie, du Comtat Venaissin au XVI^e siècle*, extrait du premier livre de l'*Histoire des Allobroges*, traduit par Antonin Macé; 1852.

Poldo Albenas. *Description historique de la cité de Nismes;* 1560, Lyon, in-fol.

André, Ferdinand. *Études historiques sur le monument de Pourrières;* manuscrit (sans date).

Arena, Antonius (de). *Meygra entrepriza;* 1556, édition de Norbert Bonafous; Aix, 1860.

Artaud. *L'Arc d'Orange.*

A. Aubenas de Valréas. *Mémoire sur les Arcs de triomphe du département de Vaucluse.— Mémoires des Antiquaires de France*, t. XV; année 1840.

Barjavel. *Description raisonnée*, 1862. — *Simple exposé*, 1861. — *Dictionnaire historique*, etc., etc.

Barthélemy (l'abbé de). *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXVIII, de 1755 à 57, et *Œuvres complètes*, t. XI, p. 84, et *Lettres sur l'Italie*, deuxième édition, 1802.

Bastet. *Notice sur Orange;* 1840, in-12.

Beaujour (F. de). *Expédition d'Annibal en Italie;* Paris, 1832.

Bergier. *Histoire des grands chemins de l'Empire.*

Bimard de la Batie, de Carpentras. *Deux lettres anonymes à M. de Valbonnays*, où l'on examine une dissertation (de J.-F. Guile) sur l'arc de triomphe d'Orange. *Mémoires de Trévoux;* juillet-août 1730, p. 1214, 1236 et 1372-1396.

Bissière. *Les Méridionales de Thévenot;* Arles, Garcin, 1835, aux notes.

Bœuf (l'abbé). *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXV, hist.

Bomi (Jean de). *Rapport de l'inscription du Mausolée de Saint-Remy;* in-12; Aix, 1633.

Bonaventure (le père), de Sisteron, capucin. *Histoire nouvelle de la ville et principauté d'Orange;* Avignon, 1741, in-4°.

Bosq frères, d'Auriol. *Mémoire sur divers monuments trouvés dans la plaine de Trets;* du 9 février 1834. — *Notice historique sur la forme du monument de Pourrières ;* du 17 septembre 1835. *Manuscrits aux archives de la Société de Statistique de Marseille.*

bouche. *Histoire de Provence*, 1669.

Boyer, Pierre-Antoine, franciscain, niçois. *Histoire de Nice;* 1564.

Breval. *Remarks on several parts of Europe;* Londres, 1723 et 26.

Caristie, A. *Monuments antiques d'Orange;* in-fol., 1856.

Carlone. *Mémoire sur les trophées d'Auguste à la Turbie. - Congrès scientifique de France;* 1866, t. III.

Castellan (l'abbé). *Mémoires de la Société des Antiquaires :* 1832, t. IX.

Caylus. *Recueil d'antiquités.*

Cessol (le comte de). *Notice sur la Turbie*, extraite de celle du comte de Cessol, insérée dans les *Mémoires* de l'Académie Royale de Turin ; vol. V, série II ; Nice, 1843.

Charrel. *Étude pour servir à l'histoire d'Orange.* — *Bulletin de la Société d'Agriculture d'Orange ;* 1861.

Chorier. *Recherches sur les antiquités de Vienne;* 1658, in-12.

Cicéron. *Discours sur les provinces consulaires*, XIII. — *Oratio pro M. Fontaio.* Panckouke.

Cohen. *Description générale des monnaies romaines.*

Cottier. *Recueil de divers titres de Carpentras.* — *Manuscrit* de la Bibliothèque de cette ville.

Courtet. *Revue archéologique de Vaucluse;* 1848. — *Mémorial de Vaucluse.* — *Dictionnaire des communes de Vaucluse.*

Deyron (sieur). *Des antiquités de la ville de Nismes ;* in-4°, 1663.

Dezobry. *Rome au siècle d'Auguste.*

Didot. *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne;* 1870.

Diodore de Sicile. Livre V., p. 272.

Dion, Cassius. *Romanæ hist., lib. XXV.*

Escoffier, Charles. *Description des antiquités d'Orange ;* Carpentras, Touzet, 1702, in-12.

Ce travail, tout mauvais qu'il soit, est de Raban (Edouard), typographe du prince et de l'Université d'Orange, 1678, et il a été revu par Escoffier.

Estrangin. *Description de la ville d'Arles.*

Expilly. *Dictionnaire historique ;* 1762.

Fauris de Saint-Vincens. Extrait du *Magasin encyclopédique ;* 1814.

Feraud. *Histoire géographique et statistique du département des Basses-Alpes.*

J.-N. Fervel. *Histoire de Nice ;* 1862.

FLORUS. *Histoire romaine*, édition Panckouke.

FORNERY. *Histoire du Comtat Venaissin ; manuscrit* de la Bibliothèque de Carpentras, t. I^er^, n° 530.

DE FORTIA D'URBAN. *L'Art de vérifier les dates avant l'ère chrétienne ;* t. V. *Antiquités de Vaucluse ;* t. I^er^.

FRARY. *Monuments de sculpture*, etc., etc., *de l'ancien Comtat Venaissin ;* Ducessois, 1835, in-4°.

FREUND, Guill. *Dictionnaire latin*, par Theil, Didot; 1866.

FRITSCH, Briefe. S. 363.

GASPARIN (De). *Cours complet d'agriculture* ; t. I^er^, p. 447. — *Monuments historiques d'Orange ;* in-12, 1815.

GASSENDI. *Vie de Peiresc.*

GAUTIER, Cyprien. *Congrès scientifique de France ;* Aix, 1868, t. II.

GENERAT, Théophile. *Mémoire sur l'état des peuples qui habitaient le département de Vaucluse avant la domination romaine. — Annuaire du département de Vaucluse ;* 1860.

GÉRARD, Jacob. *Traité élémentaire de numismatique ancienne ;* Paris, 1825.

GILLES, I. *Campagne de Marius dans la Gaule ;* in-8°, 1870.

GIOFFREDY. *Nicæa civitas*, et *Histoire des Alpes-Maritimes.*

GRONVVIUS. *Thesaurus antiquitatum ;* 1697, in-fol.

HENRY, D.-J.-M. *Recherches sur la géographie ancienne et les antiquités du département des Basses-Alpes.*

HERBERT. *L'Inscription de l'Arc d'Orange ;* Paris, 1862.

HERZOG, Ernestus. *Historia Galliæ Narbonensis ;* Leipzig, 1864.

HIRTIUS PANSA. *Continuation des Commentaires de Jules César.*

L'HÔPITAL (De), chancelier de France. *Epistolarum.*

JACQUEMIN. *Guide du voyageur dans Arles.*

JOANNE. *Guide de Lyon à Marseille ;* 1865.

JULES CÉSAR. *Guerre des Gaules ;* édition de Barba, 1806.

LABORDE, Alexandre (de). *Monuments de France ;* 1816; et *Voyage pittoresque ;* 1781, t. XII.

LAGOY (le marquis Roger de). *Description de quelques médailles inédites ;* Aix, 1834, in-4° — *Recherches numismatiques sur l'armement et les instruments de guerre des Gaulois ;* Aix, 1849.

LAMI (l'abbé). *Description de deux monuments antiques de Saint-Remy ;* 1770.

LAPISE. *Histoire d'Orange ;* 1740.

LEBŒUF (l'abbé). *Sur l'Arc d'Orange ; Mémoires de l'Académie ;* 1753, t. XXV, p. 149 et t. XXIX, p. 372.

LÉGIER. *Observations sur le projet de dessécher les marais d'Arles ;* Aix, in-8°, l'an IV.

LENORMAND. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, séance du 17 août ; 1857.

LETHBERT ou LIEBERT, abbé de Saint-Ruf, d'Avignon. *Fleurs des psaumes, Mémoires de l'abbé Lebœuf, Académie des Inscriptions ;* t. XXV, *Histoire*, p. 150.

566852

MARTIN, Henri. *Histoire de France*, t. I^er^.

MAFFEI. *Galliæ antiquitates;* 1733, p. 157.

Magasin pittoresque 1839, p. 125-163; 1840, p. 231.

MALLIOT. *Recherches sur les costumes;* in-4°, 1819.

MALOSSE. *Monuments antiques de Saint-Remy;* Avignon, 1818, in-12.

MAUREAU DE MAUTOUR. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions;* 1728, t. VII, p. 261.

MENARD, de Tarascon. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions;* t. XXXII, de 1761 à 63. — *Mémoire critique sur l'arc de triomphe d'Orange; ibid.*, 1753, t. XXVI; *id.*, t. XXI, 1746.

Mercure de France de 1730.

MÉRIMÉE, Prosper. *Notes d'un voyage dans le Midi de la France;* in-8°, 1835.

MILLIN. *Voyage dans le Midi de la France.*

MISTRAL, F. *Armana prouvençaou*, 1871. — *Caïus Marius.* — *Mireio.*

MONDAJORS, d'Alais. *Histoire critique de la Gaule narbonnaise;* 1733, in-12, Paris.

Moniteur Universel, 9 juin 1865.

MONTFAUCON (dom Bernard de). *Antiquités expliquées,* t. V, part. 1, p. 170, pl. VIII; supplément, t. IV, planche XXXIV, 1724.

MORERI. *Dictionnaire historique.*

NAPOLÉON III. *Histoire de Jules César.*

NOSTRADAMUS. *Histoire de Provence;* in-fol., 1615.

OLIVIER VITALIS. In-4°. *Devillario Quenin;* Carpentras, 1832. — *Essai de dissertation sur l'arc de triomphe romain de Carpentras.*

PAPON. *Histoire de Provence;* 1777.

PATIN, Charles. *Histoire des médailles;* Amsterdam, 1695.

PAULUS. *Lib I, Sentenc.*, tit. 21.

PEILHE, antiquaire d'Arles. *Description des monuments de la ville de Saint-Remy;* 1721, in-4°, dans le recueil de P. Veran, aux archives d'Arles.

PEIRESC. *Manuscrit*, t. IV, *Antiquités de* 1610.

PELET. *Essai sur la tour Magne de Nîmes.* — *Mémoires de l'Académie de Nîmes;* 1833-34.

PERROT. *Lettres sur Nîmes et le Midi;* 1840.

LOYS DE PERUSIIS, écuyer de Coumons. *Discours sur les guerres avenues en Provence;* Anvers, 1565.

PIRANESI, Giambatista; 1835.

PISE (Joseph de la). *Histoire d'Orange;* 1640.

PITTON. *Histoire de la ville d'Aix;* 1766.

PLINE (l'Ancien). *Histoire naturelle;* lib. XXXIV, p. 16, et lib. XV, p. 215 et 17, Panckouke.

PLUTARQUE. *Vies de Jules César et de C. Marius;* Amiot, Didot, 1840.

PONTANUS (Jean-Isaac). *Itinerarium Galliæ Narbonensis, Carmen, etc.;* 1606, in-12.

POWNAL. *Dissertation sur l'arc d'Orange;* Lyon, 1787.

QUICHERAT. *Le pilum de l'infanterie romaine*, *Mémoires des antiquaires de France*, t. XXIX.

RICH par Cherruel. *Dictionnaire d'antiquités romaines.*

RISCHLD. *Index scholarum*, etc., etc. *Bonn. Carl Gregori;* in-4°.

RIVAROL, de Saint-Remy. *Jugement historique sur sa patrie*, cité par Bouche, t. I^er^, p. 137, et par la *Statistique*, t. II, p. 1142.

SALLUSTE (édition Panckouke). *Lettres à Jules César*, t. II. — *Jugurtha*, CXIV.

SAN-BERTOLLI, Pietro. *La colonne Trajane.*

SAULCY (de). *L'Arc de triomphe d'Orange;* Caen, 1867; inséré dans le *Bulletin monumental* de 1866.

SEGUIN. *Les antiquités d'Arles.*

SEROUX D'AGINCOURT. *Histoire de l'Art par les monuments*, t. I, p. 13.

SOLERY, de Pertuis (Jules Raymond). *Rerum antiquorum. Antiquités de Provence;* 1648, et qui fut probablement rédigé avant 1572.

C. SOLLII. Sidonis Apollinaris, *Arvernorum episcopus; Carmen*, XXIII, *ad consentium.*

SPON, de Lyon. *Voyage en Dalmatie*, etc., etc.; 1678, in-12, Lyon. — *Recherches d'antiquités;* 1683, in-4°.

Statistique du département des Bouches-du-Rhône, par le comte de Villeneuve, 1824.

STRABON. Didot, 1853.

SUARÈS (monseigneur Joseph-Marie de), évêque de Vaison. *Descriptiunculæ Avenionensis et Comitatus Venascini;* Lyon, 1678-1676, in-4°. — *Manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. V.

SUÉTONE. *Vie de Néron*, édition Panckouke.

VADIAN, Joachim. *Commentaires sur Pomponius Mela;* 1577.

VALÈRE, Maxime. t. III, p. 383; édition Panckouke.

VALSARET (l'abbé). *Mémoires de Trévoux;* avril 1724, p. 688 et suiv.

WALCKENAER. *Géographie des Gaules;* 1839.

VARADIER (le Père). *Juvenalia Arelate;* 1679.

VELLIUS PARTECULUS. *Histoire romaine*, édition Panckouke.

WINCKELMANN. III^me^ vol., p. 170, t. VI. *Histoire de l'art.*

VIOLET-LEDUC. *Entretiens d'architecture.*

TABLE

TABLE DES MATIÈRES

Page

INTRODUCTION.. 5

§ I. — Le dernier camp de Marius..... 10
§ II. — Le Mausolée, monument triomphal de Marius.... 22
§ III. — L'Arc de triomphe de Jules César..... 46
AUTEURS CITÉS..... 67

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Les Fosses Mariennes et le canal de Saint-Louis, Camoin, libraire-éditeur, à Marseille ;

Campagne de Marius dans la Gaule, suivie de **Marius, Marthe, Julie devant la légende des Saintes-Maries,** Thorin, éditeur à Paris, 7, rue de Médicis, et Camoin, libraire à Marseille.

SOUS PRESSE :

Précis historique des Monuments triomphaux.

EN PRÉPARATION :

Un Procès sous l'Empire.

Manuels d'Agriculture provençale.

Marseille. — Typ. et Lith. Cayer & Cie, rue Saint-Ferréol, 57.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

Form 410